

# LE JTAS

## INVITÉ DU MOIS

**Patrice Douret,**  
président des  
*Restos du Cœur*

**DÉCRYPTAGE**  
**EN FINIR AVEC**  
**L'ÉPREUVE**  
**DU FROID**

## DOSSIER

# EXCÈS DE NORMES ÇA SUFFIT!





Devenons l'énergie qui change tout.

# LA SOLIDARITÉ EST LA PLUS BELLE DES ENERGIES.

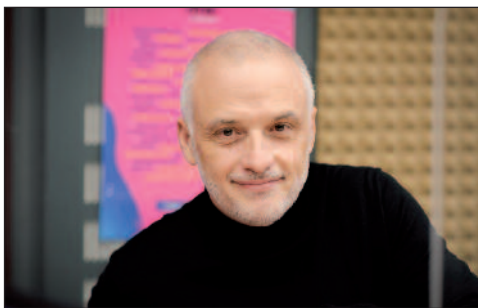
Être solidaire, c'est aussi lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi EDF met fin toute l'année aux coupures d'électricité en cas d'impayés de ses clients particuliers\*.



PHOTO: PASCAL BÉGIN / GETTY IMAGES

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

\* EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant, en dehors de la période de trêve hivernale, la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA, sauf impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement.



**INVITÉ DU MOIS - Patrice Douret** p.16



**DOSSIER - Excès de normes : ça suffit !**  
p.19



**DÉCRYPTAGE - En finir avec l'épreuve du froid** p.31

## ACTUALITÉS

- 5 - Édito
- 6 - Actualité Institutionnelle
- 9 - Actualité Société
- 13 - Social sans frontières

## INVITÉ DU MOIS

- 16 - **Patrice Douret, président des Restos du Cœur**

## DOSSIER

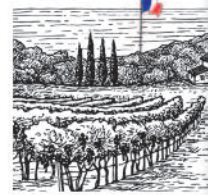
- 19 - **Excès de normes : ça suffit !**

## MÉTIERS

- 28 - **CNAV - Briser l'isolement, un jeu d'enfants ?**
- 31 - **DÉCRYPTAGE - En finir avec l'épreuve du froid**
- 37 - **LIBRES PROPOS**
- 38 - **Quelques repères sur la réforme de la tarification**
- 39 - **Tarification des établissements PA-PH : L'enfer est pavé de bonnes intentions**
- 42 - **Les Semaines sociales de France**

## LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 46 - **ADMR - La démarche qualité au sein du réseau ADMR**
- 47 - **Fehap - Conseil national de la Refondation : deux grandes priorités**
- 48 - **ODAS - Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité : bilan et perspectives**



# IMPORTANT

## Le Jas s'adapte à vos attentes et à l'époque

Depuis bientôt 30 ans, *Le Jas* vous informe sur les évolutions du monde de la solidarité et de l'éducation populaire avec le souci de s'interroger sur le sens et les adaptations nécessaires.

Mais la périodicité mensuelle ne facilite guère une expression plus approfondie des questions traitées et le recours à des contributions d'experts extérieurs (économistes, philosophes, sociologues...). Deux conditions nécessaires à la présentation de points de vue différents pour permettre à chaque lecteur de mieux éclairer son jugement.

En outre, la périodicité actuelle ne facilite guère la mise en place de nouvelles rubriques nécessitant un média plus étoffé avec plus de pages. Pour ces raisons, après une large concertation avec les divers réseaux qui soutiennent *Le Jas*, nous avons décidé de passer en formule bimestrielle à partir de 2023. L'équivalent de deux numéros en un.

Ce numéro daté de novembre-décembre est déjà bimestriel. Cependant, il ne préfigure en rien la nouvelle formule du journal qui, nous en sommes persuadés, vous séduira dans la forme et le fond. Sans omettre de relever que ce choix consolide le souci d'indépendance de notre journal par ailleurs confronté comme toute la presse aux nouvelles réalités économiques.

Et n'en doutons pas, nous pourrions ainsi mieux vous associer au développement de l'influence de votre journal dans le débat public. Une nouvelle aventure que nous sommes impatients de partager avec vous.

Recevez-nous  
chaque mois  
[www.lejas.com](http://www.lejas.com)

## RÉDACTION

**Directeur éditorial :** Jean-Louis Sanchez,

**Directrice déléguée :** Karine Senghor

**Rédacteur en Chef :** Christophe Robert

**Directeur artistique :** Ylli Demneri

**Ont collaboré à ce numéro :** Louis de Courcy, José-Marie Latour, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

**Conseil d'orientation :**

**Thierry d'Aboville**, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des Partenariats et du Mécénat ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Pujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNA-DEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOPSS.

## ÉDITION

**Éditeur, Directeur de la publication :**

Jean-Louis Sanchez

**Directrice déléguée :**

Karine Senghor

**ANNONCES CLASSÉES :**

Tél. : 01 53 10 24 10

**ABONNEMENTS :**

**Maria Lillo** (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

**PUBLICITÉ :**

**Défis Régie** - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91469,55 euros RCS PARIS B 420743346

Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246

Mensuel - Dépôt légal : Décembre 2022 - ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux

**Imprimé en France**

chez GDS



## ÉDITORIAL

# JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

# Indignons-nous

**D**ans un monde qui se durcit considérablement, on pouvait attendre des autorités plus de proximité et de bienveillance. C'est le contraire qui se vérifie chaque jour, avec la multiplication des procédures, des interdictions, des barrières. Les exemples pourraient couvrir plusieurs pages et notre dossier consacré aux normes en présente quelques-uns. Mais au-delà, ce qui est encore plus préoccupant, c'est l'état d'esprit.

On lisait *La Métamorphose* de Kafka (1915), *Ubu roi* d'Alfred Jarry (1896) ou 1984 de George Orwell (1949) avec le sentiment que ces cauchemars ne seraient jamais autres que littéraires. Or, ils constituent aujourd'hui une réalité de plus en plus palpable qui confirme l'émergence d'une société désincarnée qu'il faut refuser.

Dans ce combat, *Le Jas* souhaite prendre sa part en contribuant notamment à la création d'un observatoire des décisions absurdes pour que chacun prenne conscience de ce fléau. Avec en toile de fond, l'espoir que la nouvelle année 2023 soit celle de la mobilisation de l'opinion et des pouvoirs publics pour parvenir enfin à restaurer la confiance au détriment de la norme.



## URSSAF

### Le recouvrement des cotisations Agirc-Arrco enfin programmé

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Urssaf collectera directement les ressources destinées au régime de retraite complémentaire du privé, Agirc-Arrco. Cette réforme, destinée à simplifier le recouvrement des cotisations et à limiter ainsi le travail des employeurs, a eu du mal à se mettre en place en raison de l'hostilité des organisations syndicales, soucieuses de conserver cette responsabilité, source de légitimité et de pouvoir. Mais l'Urssaf a su mener une campagne de communication pour prouver sa capacité à gérer cette compétence sans porter préjudice à quiconque. En effet, le directeur de l'Urssaf a martelé que la réforme n'avait ni pour objet

ni pour effet de remettre en cause la gouvernance paritaire du régime. Quant au scénario d'une "captation" des ressources de l'Agirc-Arrco par l'État, il s'agit, selon lui, d'un procès d'intention, car rien dans les textes ne permet à l'État de détrousser le régime. Rappelons qu'en 2011, le prélèvement des cotisations chômage avait été confié à l'assurance chômage, sans que les organisations d'employeurs et de salariés aient cessé de piloter en toute souveraineté cette compétence.

## INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC (INSP)

### Fin annoncée du classement de sortie

Si l'École nationale d'administration (ENA) a changé de nom au début de l'année pour devenir l'Institut national du service public (INSP), un certain nombre de ses anciens fonctionnements ont perduré. C'est le cas du principe de classement de sortie des promotions d'élèves, qui forge l'élitisme des hauts fonctionnaires de notre pays, en réservant les grands corps de l'État aux premiers, c'est-à-dire la "botte". Or, ce principe est de plus en plus critiqué, car il crée une aristocratie sans véritable expérience à la suite d'un simple concours. L'alternative proposée par l'INSP consistera en "une procédure d'affectation visant à assurer un appariement profil/poste". Et tous les élèves sortants devront effectuer cinq années de missions de terrain avant, le cas échéant, de rejoindre les grands corps de l'État. Une petite avancée de plus vers une haute fonction publique plus compétente ?

## CANTINES SCOLAIRES

### Les repas des enfants menacés par l'inflation

Avec l'explosion des prix de l'énergie et des denrées alimentaires depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, le secteur de la restauration scolaire tire le signal d'alarme. En effet, déjà affectées par deux années de fermetures en raison du Covid-19, les entreprises du secteur craignent de ne plus pouvoir faire face à leurs obligations contractuelles. Car les contrats avec les collectivités, signés en début d'année 2022, courent jusqu'en janvier prochain sans possibilité de dénonciation. Pour pallier l'impasse juridique, une circulaire de la Première ministre leur permet désormais de rédiger un avenant sur les prix. Mais c'est un lourd bras de fer engagé avec les collectivités. Si aucun accord n'est possible, les entreprises du secteur (soit 100 000 salariés) devront peut-être, en particulier les plus petites, déposer leur bilan. De leur côté, les mairies envisagent en dernier recours de revenir à la gestion en régie ou de rogner sur la qualité des denrées.

## NOUVELLE-CALÉDONIE

### Échec pour la convention des partenaires



Organisée par Élisabeth Borne à Paris le 28 octobre, la "convention des partenaires" de la Nouvelle-Calédonie devait réunir l'État et une quarantaine de représentants indépendantistes et non indépendantistes pour ouvrir un dialogue sur l'avenir du territoire. Mais cela ne s'est pas fait, après le boycott du principal parti indépendantiste, le Front de libération national kanak et socialiste (FLNKS). À la suite de cette défection, la quasi-totalité des autres interlocuteurs se sont désistés, ne souhaitant pas créer un sentiment de dissensions internes. Avec cette absence (laissant État et loyalistes en tête à tête), la conférence n'a donc pas servi à grand-chose, sinon à rappeler les périls que court actuellement la collectivité calédonienne, surendettée et sous perfusion de l'État (1,5 milliard d'euros par an), avec de surcroît une hémorragie des citoyens qualifiés vers d'autres pays. Une situation hautement inflammable.

## RETRAITES

### L'avantage du secteur public remis en question



Selon une étude récente de la Drees, les fonctionnaires ne seraient pas mieux lotis que les acteurs privés en matière de retraites. Rappelons que la pension d'un fonctionnaire est déterminée en tenant compte du traitement qu'il a perçu durant les six der-

niers mois de sa carrière, et au taux de 75 %. Celle d'un salarié du privé est fixée sur la base de ses 25 meilleures années de salaires, au taux de 50 %. Mais il convient de mentionner d'autres spécificités favorables au privé. Car, pour calculer le montant de la retraite dans le privé, on se fonde sur l'intégralité de la rémunération y compris les primes. De plus, ils bénéficient d'un régime complémentaire, l'Agirc-Arrco, ce qui n'est pas le cas des fonctionnaires. Ainsi, à la suite de ces calculs, la Drees montre que 62 % des agents publics seraient gagnants s'ils étaient assujettis aux mécanismes du privé, 6 % se retrouveraient dans une situation similaire, et seuls 32 % seraient pénalisés. On est loin de l'image d'Épinal selon laquelle les fonctionnaires seraient des privilégiés en matière de retraite.

## ÉDUCATION

### L'indice de position sociale des établissements révèle de fortes disparités

Créé en 2016 par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, l'indice de position sociale (IPS) quantifie les chances d'un élève de mieux réussir ses études, selon la profession et le statut d'activité de ses parents. Le tribunal administratif de Paris a récemment contraint le ministère à publier ces données. Les chiffres témoignent d'une forte disparité, au sein d'un même territoire, entre les établissements publics et privés. Cet indicateur objectivise ainsi ce que tout le monde croit savoir : les collèges privés concentrent plus d'élèves favorisés. De quoi encourager les établissements privés à augmenter les mesures de mixité sociale, et l'Éducation nationale à promouvoir des parcours d'excellence dans le public afin d'attirer plus d'élèves des catégories sociales aisées.

## SERVICES PUBLICS

### Le désamour des Français

Selon une étude de l'Ifop pour *Le Journal du Dimanche*, l'opinion des Français sur leurs services publics se dégrade considérablement. 61 % de nos concitoyens estiment que ceux-ci fonctionnent "mal" ou "très mal". Cette opinion négative porte d'abord sur la justice (77 %), l'hôpital (73 %), Pôle emploi (64 %) et la police (54 %). Si l'école, l'université et la Sécurité sociale sont légèrement mieux perçues, elles ne sont pas plébiscitées pour autant. Et ces opinions négatives ont augmenté alors même que l'État a réévalué ses budgets à la hausse dans ces différents secteurs, pour pallier ce qui était dénoncé comme des insuffisances budgétaires. "Jamais le budget de la Justice n'avait autant augmenté, mais c'est comme si rien ne se passait pour les Français", indique Frédéric Dabi, directeur général de l'Ifop. Car, au-delà des dotations financières, le service public c'est aussi une question de feu sacré et d'autonomie, de plus en plus difficiles à trouver pour les fonctionnaires aujourd'hui désabusés et étouffés par les normes.

## ILE-DE-FRANCE

### La Cour des Comptes alerte sur le risque d'inondations



Bien qu'identifié comme un danger majeur, le risque d'inondations serait insuffisamment pris en considération en Ile-de-France, selon la Cour des Comptes. Certes, différents investissements sont en cours, comme la réalisation d'un vaste dispositif de retenue d'eau à la jonction de la Seine et de l'Yonne, qui sera achevé en 2024.

Mais, alors que toutes les communes doivent se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS), seules 60 % d'entre elles en ont effectivement un. D'autres exemples sont donnés, qui montrent le désintérêt des acteurs concernés, l'État comme les collectivités, sur la gravité des conséquences. De plus, la Cour pointe que l'éparpillement considérable des responsabilités en matière de prévention (État, région, métropole, villes...) ne favorise pas la prise de conscience, ce qui l'amène à préconiser de nommer le préfet de la région Ile-de-France comme chef d'orchestre unique.

## JUSTICE

### Vers une juridiction dédiée aux violences intrafamiliales ?



L'Espagne s'impose comme l'exemple à suivre pour toute l'Europe. C'est notamment le point de vue, en France, de la *Fondation des Femmes*, association de soutien aux femmes en difficulté, qui souligne que chez nos voisins ibériques, depuis l'adoption en 2004 d'une loi ambitieuse,

on a divisé par deux le nombre de féminicides (passés de 72 à 34 meurtres annuels). En effet, ce pays consacre en moyenne 16 € par habitant pour cette lutte, contre 5 € en France. Ce qui s'est traduit par la mise en œuvre d'une plateforme extrêmement performante de signalement en temps réel de chaque cas, par la création d'une police spécialement affectée à cette responsabilité, et de cent tribunaux spéciaux. Cette dernière initiative espagnole a inspiré le législateur français, qui a adopté le 1<sup>er</sup> décembre dernier une proposition de loi présentée par Aurélien Pradié (député LR) visant à créer une juridiction spécialisée dans la lutte contre les violences intrafamiliales sur le même modèle. Cette proposition de loi, "qui associerait notamment les pouvoirs du juge civil et du juge pénal", a été adoptée en première lecture mais a peu de chances d'être définitivement votée en raison de l'opposition du gouvernement, qui dénonce "une fausse bonne idée" et de l'Union syndicale des magistrats. Selon ce syndicat, "il faut arrêter de réformer sans mettre les moyens. Où trouvera-t-on les magistrats, les greffiers nécessaires ? À moyens constants, on devra lever le pied sur autre chose".

### CARTON VERT



© DR

À **Sylviane Agacinski**, philosophe et écrivaine, qui dans son récent ouvrage *Face à une guerre sainte* (Seuil, 2022) lance un convaincant cri d'alarme sur les difficultés auxquelles sont confrontées les sociétés occidentales devant l'extrémisme islamique qui entrave l'intégration. Un véritable plaidoyer en faveur de l'universalisme.



© DR

À **Antonio Guterres**, secrétaire général de l'ONU, pour ses discours lors des récentes COP15 et 27 en faveur du climat et de la biodiversité qui sont de plus en plus influents auprès des dirigeants et de l'opinion internationale.



© DR

À **Olivier Sarrabeyrou**, maire communiste de Noisy-le-Sec, en raison de la campagne de communication menée par sa ville en direction des hommes violents, pour prendre le problème des violences intrafamiliales à la racine.

### CARTON ROUGE



© DR

À **Patrick Pouyanné**, PDG de Total Energie, en raison de l'implication de sa société dans un méga projet de forage de puits de pétrole en Ouganda, dans une aire naturelle protégée, malgré son devoir de vigilance sur la défense de l'environnement prévu par la loi du 23 mars 2017.



© DR

À **Gérard Collomb**, ancien ministre de l'Intérieur, qui a vivement critiqué l'accueil des migrants de l'Ocean Viking à Toulon en parlant de "tournant dans la politique migratoire de la France" pour qualifier un geste essentiellement humanitaire.



© DR

À **Patrick Drahi**, PDG du groupe de télécommunications Altice (BFMTV, SFR...), qui aurait, selon les médias, opéré un montage frauduleux de sociétés écrans et de documents falsifiés pour s'exempter des taxes dues sur la cession de 750 millions d'euros d'œuvres d'art.



## INTERDICTION DE LA CORRIDA

### Au-delà de l'anecdote...



© Pixabay

Même si la proposition de loi n'a pas été adoptée, le 24 novembre, pour la première fois, le sujet a été examiné par l'Assemblée nationale : faut-il ou non interdire la corrida ? Il y avait déjà eu six tentatives pour mettre ce point à l'ordre du jour législatif, chaque fois

retoquées. Le député Nupes Aymeric Caron, porteur du projet, reconnaît qu'il s'agit d'un sujet délicat, peu partisan, qui force les députés à voter selon leur conscience et non selon les directives de leur parti. Pourtant, cette proposition est loin d'être anecdotique, car elle concerne un enjeu décisif, celui de la place des traditions qui favorisent le maintien d'une précieuse sociabilité. Un collectif de personnalités du monde de la culture s'est élevé contre cette proposition de loi à travers une tribune du 18 novembre, rappelant que "les racines culturelles et populaires de la tauromachie sont incontestablement profondes et vivaces, et que son interdiction ne s'apparente en rien à la démocratie respectueuse des particularismes, mais à l'autoritarisme".

## TRAVAIL

### Une valeur plébiscitée par la jeunesse



© Pixabay

Dans une enquête menée du 18 au 24 novembre dernier par l'Ifop pour le magazine *Marianne*, les jeunes de 18 à 30 ans étaient interrogés sur leur représentation du travail. Or, malgré les secousses vécues ces dernières années avec la montée des incertitudes, l'irruption du désœuvrement dans les vies lors du Covid 19, ou encore les débats sur le revenu universel, il s'avère que cette tranche d'âge est toujours très convaincue par la valeur du travail : 84 % des jeunes pensent qu'il est important, juste derrière la famille et les loisirs. Et ceci autant chez les cadres que chez les ouvriers non qualifiés. Mais pour eux, il doit s'agir d'un travail d'abord producteur de revenus, plutôt que de satisfaction affective. 50 % des jeunes estiment qu'il faut se sentir détaché de son travail, contre 32 % des travailleurs en population générale. Cynisme ou principe de réalité dans à un monde où il faudra être plus fort face aux autres ?

## MÉDIAS

### Les rédactions sensibilisées au changement climatique



De *Radio France* à l'*AFP* ou *TF1*, les rédactions forment depuis peu leurs journalistes, toutes

rubriques confondues, aux enjeux du changement climatique. Ainsi, mi-septembre, *Radio France* a commencé son programme de formation destiné à 200 présentateurs, rédacteurs et autres métiers, qui porte sur les connaissances de base à maîtriser, l'aspect systémique du problème, et les solutions possibles pour ne pas laisser au public un sentiment d'impuissance. "Et nous devons réussir, car l'épisode de chaleur cet été a permis une prise de conscience que les enjeux climatiques étaient souvent mal traités par les médias, au détriment de la mobilisation de l'opinion sur la gravité du problème", conclut un des responsables de la formation.

## DÉPLACEMENTS URBAINS

### Bientôt des taxis volants !



© Pixabay

On en rêvait jadis, le constructeur allemand Volocopter l'a construit, la Métropole du Grand Paris le mettra bientôt en service : le taxi volant, au doux nom de eVTOL (electric vertical take-off and landing aircraft), prendra

ses premiers passagers à l'occasion des jeux olympiques de 2024. Il s'agit d'un petit aéronef de deux places, propulsé par rotors comme les hélicoptères, et fonctionnant sur une batterie électrique. Disposant de routes aériennes spécifiques à basse altitude distinctes des autres vols, il décollerait et atterrirait de façon verticale. Nécessitant toutefois des zones particulières d'atterrissage (des "vertiports" dont cinq sont déjà prévus en Ile-de-France d'ici 2024), ce mode de transport ne sera pas encore tout à fait au point pour le porte-à-porte. Quant au prix de la course, il n'est pas encore fixé... Mais il faudra sans doute attendre un certain temps pour qu'il soit accessible à toutes les bourses !

## DÉMOGRAPHIE

# 8 milliards d'humains : le monde de demain est-il viable ?

D'après l'ONU, depuis la date du 15 novembre, l'humanité aurait dépassé le nombre de 8 milliards d'individus. Pour rappel, les 7 milliards ont été franchis en 2011, les 6 milliards en 1999, les 5 milliards en 1987, et les 4 milliards en 1975. Un accroissement qui donne le tournis (environ un milliard de plus tous les 12 ans). Et ce, sans oublier qu'en 1800, début de l'ère industrielle, nous n'étions qu'un milliard. La question de la survie de l'humanité se pose.

## LA QUESTION DES RESSOURCES DISPONIBLES

La surpopulation a toujours été ressentie comme une menace pour l'humanité, sachant que la notion même de surpopulation varie en fonction des ressources disponibles. Ainsi, fait remarquer Sandrine Paillard, directrice du pôle français de l'ONG *Future Earth*, "avant l'invention de l'agriculture, la planète ne pouvait pas nourrir plus de quelques centaines de milliers de personnes". Et la même crainte de l'épuisement des ressources au début du XIX<sup>e</sup> siècle, faisait déjà craindre à Thomas Malthus l'effondrement de notre espèce, avant que la révolution industrielle et agricole n'atténue le danger en produisant plus et en faisant baisser la natalité. Mais aujourd'hui, les faits sont beaucoup plus inquiétants.

L'agriculture utilise déjà une grande partie des terres cultivables de la planète, 90 % de l'eau consommée par l'humanité, et génère 30 % de la totalité des gaz à effet de serre (GES) émis. Et le pire reste à venir, puisque la population devrait passer à 10 milliards d'ici trente ans. Il faudrait donc cultiver 600 millions d'hectares supplémentaires, une catastrophe pour les nappes phréatiques, les forêts et de façon générale tous les écosystèmes qui stockent le CO<sub>2</sub>. C'est pourquoi des chercheurs, réunis autour de l'Institut des ressources mondiales (World Resources Institute) préconisent un certain nombre de solutions.

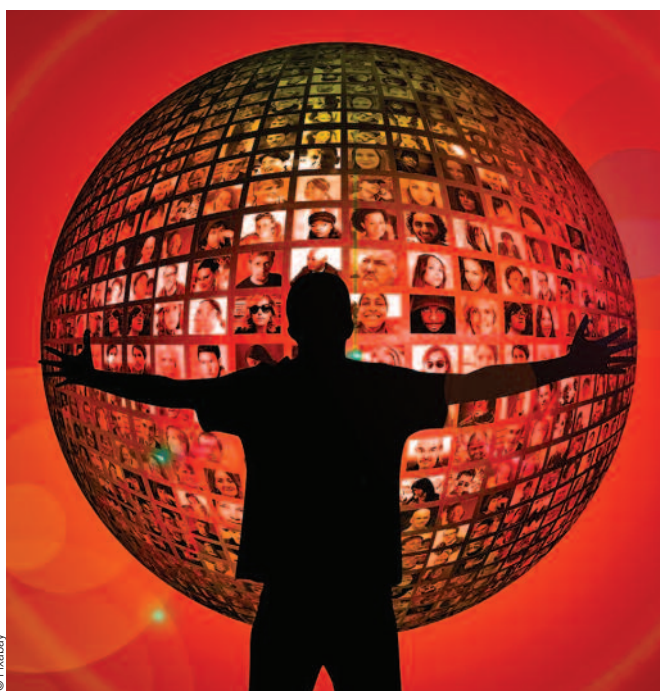
## LES SOLUTIONS

Les chercheurs dénoncent notamment l'abus de consommation de viande, et préconisent de ne pas dépasser 350 calories de bœuf par semaine et par personne, ce qui limiterait les élevages, forts producteurs de GES. "En diminuant notre consommation de viande, nous pouvons libérer des millions d'hectares qui serviront à planter des forêts pour absorber des tonnes de CO<sub>2</sub>", assure Richard Waite, membre du WRI.

Ils soulignent également que l'agriculture bio devra accepter le maintien d'autres formes d'agriculture, car elle ne pourra maintenir à elle seule un niveau suffisant de production. Ils précisent que, si l'agriculture biologique était appliquée à 100 % à l'échelle mondiale, on aurait besoin de 20 % de terres supplémentaires, au détriment donc de milliers d'hectares de forêts, de savanes...

Enfin, ils n'hésitent pas à s'emparer du sujet de la démographie, en rappelant que si le taux de fécondité de la majorité des régions du monde sera de 2,1 enfants par femme d'ici 2050, ce chiffre pourrait atteindre 3,2 au sein de l'Afrique subsaharienne. Ce décalage ajouterait à lui seul plus de 1,3 milliard d'individus à la population mondiale. Par exemple, au Niger, plus de trois jeunes filles sur quatre sont mariées avant 18 ans et souvent dès 13 ans, et le taux de fécondité dans ce pays est de 7 enfants par femme. Or ces populations ont vocation à consommer autant que les populations d'Europe ou d'ailleurs.

Pour illustrer la gravité de cette tendance, un constat concernant le bassin du Lac Tchad, dont la population a été multipliée par trois ou quatre, alors même que le lac lui-même a perdu 90 % de sa superficie depuis 1970.



# ON N'A PAS RÉPONSE À TOUT MAIS ON RÉPOND TOUJOURS PRÉSENT.

Parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver,  
les Restos seront toujours là pour vous,  
Faites un don sur [restosducoeur.org](https://restosducoeur.org)



*Cluche*



SCANNEZ-MOI!

## MAIRES

### Des inquiétudes sur la vie démocratique



Une enquête organisée entre octobre et novembre par le Cevipof auprès de l'ensemble des maires de France, révèle la progression de leurs inquiétudes. En ce qui concerne l'état financier de leur commune, les maires se montrent nettement plus angoissés qu'il y a trois ans : en 2019, ils étaient 89 % à estimer que la situation était saine ou plutôt saine, en 2022 ils ne sont plus que 78 % à se sentir rassurés

de ce côté-là, et 4,4 % estiment même que la situation est critique. Au premier plan, bien sûr, la crise énergétique qui alourdit particulièrement les factures municipales. Mais les inquiétudes ne sont pas que financières, et la crise démocratique et du lien social sont encore plus flagrantes à leurs yeux : un maire sur deux constate un durcissement des opinions de ses administrés, et un maire sur quatre déplore que ceux-ci ont de plus en plus de mal à communiquer entre eux. Et ils sont nombreux (44,4 %) à estimer que cela va aller en s'empirant. Paradoxalement, et peut-être justement parce qu'elle est un challenge, les maires restent motivés par leur mission, car pour près de 8 sur 10, être maire "ça a du sens, de la valeur".

## MAPRIMERÉNOV'

### Des embûches qui ne chauffent pas



Depuis sa création en 2019, le dispositif MaPrimeRénov' est pris entre deux feux, celui de l'efficacité et celui de la lourdeur. L'Agence nationale pour l'habitat (Anah), pilote du programme, est trop petite pour gérer en

régie tous les aspects (y compris celui de la surveillance des abus), et a donc multiplié les sous-traitants. Résultat, un paysage d'une rare complexité où les usagers ont du mal à trouver des interlocuteurs et à mener leur projet à bien. Saisie par ceux-ci, la Défenseure des droits Claire Hédon a, dans un récent rapport, dénoncé "des dysfonctionnements aux conséquences lourdes sur les usagers", tandis que la Cour des Comptes pointe l'absence "d'un service public de l'accompagnement efficient". En bout de chaîne, des ménages qui finissent par se décourager face aux délais et aux procédures. Sur les 2,5 milliards d'euros budgétés pour 2023, combien seront effectivement dépensés pour des travaux adéquats et menés à terme, et combien pour rémunérer les intermédiaires ? On aimerait voir ce chiffre dans l'évaluation du dispositif !

## SECTEUR AÉRIEN

### Des profits à venir

Alors que la crise du Covid-19 a très lourdement grevé les transports aériens, avec un déficit global de 130 milliards d'euros en 2020, de 40 milliards en 2021, et de 5,7 milliards en 2022, la perspective pour 2023 est plus optimiste. En effet, l'Association internationale du transport aérien (IATA) a publié le 6 décembre un rapport dans lequel elle prévoit un retour aux profits pour 2023. Cette remontée est toutefois fragile, observe l'IATA, qui mise sur un profit global de 4,5 milliards d'euros sur 740 milliards de revenus du secteur, encore très lourdement handicapé par les dettes accumulées. Pour l'heure, les compagnies se montrent optimistes, car trois ans après le début de la crise sanitaire, le nombre de passagers augmente toujours et pourrait dépasser les 4 milliards en 2023. Un engouement à nouveau vif pour ce mode de déplacement, malgré les mises en gardes de plus en plus alarmistes du GIEC et des associations de sauvegarde de l'environnement.

## VACCINATION

### Ce qu'il aurait fallu faire...

Publié mercredi 14 décembre, le très attendu bilan de la Cour des Comptes sur la campagne de vaccination contre le Covid-19 pointe un certain nombre de faiblesses du dispositif, qu'elle juge néanmoins favorablement malgré son coût : 7,6 milliards d'euros dépensés pour la campagne vaccinale sur trois ans (2020-2022), ce qui représente 15 % de la dépense globale de lutte contre l'épidémie. Une somme coquette, mais qui a apporté un gain certain, permettant de minimiser le coût des compensations sociales, des hospitalisations et des décès. Parmi les points à améliorer, ceux concernant l'organisation et la logistique de la campagne sont prééminents. Ainsi la Cour recommande la création d'un vivier de "vaccinateurs" rapidement mobilisables dans tous les territoires, ou encore la constitution, grâce aux remontées de l'Assurance maladie, d'un fichier de patients vulnérables pour mettre en alerte les médecins traitants.



© Pixabay

## HONGRIE

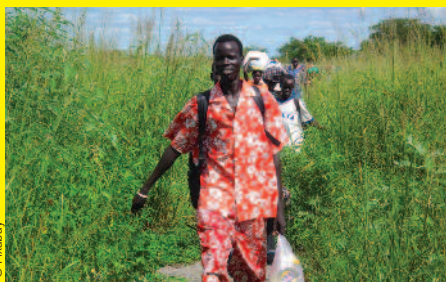
### BLACK-OUT POUR COMBATTRE LES PÉNURIES

La Hongrie est un des pays d'Europe les plus impactés par la crise actuelle en raison de trois facteurs : la pénurie énergétique, l'inflation sur les denrées alimentaires, et la restriction des aides de Bruxelles en sanction contre les mesures autoritaires de Viktor Orban. C'est pourquoi le gouvernement a instauré un gel des prix pour combattre l'inflation, mais en l'assortissant d'un rationnement drastique. Le résultat se fait sentir sur les bâtiments publics, en raison des restrictions énergétiques (certaines mairies encore ouvertes sont chauffées à 13°C seulement, tandis que des employés se rassemblent tous dans les mêmes bureaux pour bénéficier d'une seule source de chaleur, les équipements culturels et sportifs ferment les uns après les autres, l'éclairage public est restreint...). Mais on le perçoit également dans les rayons vides des magasins, ce qui fait dire à certains Hongrois qu'ils ont le sentiment de revenir à l'époque du communisme.

## SOUDAN

### UN EXODE MASSIF VERS L'EGYPTE

Un an après le putsch mené par le général Abdel Fattah Abdelrahman Al-Bourhane, le 25 octobre 2021, l'économie du Soudan est en chute libre, avec un effondrement des exportations et une augmentation des taxes ayant entraîné la fermeture de nombreuses entreprises. De plus l'inflation intérieure, aggravée par la situation mondiale des prix de l'alimentaire et de l'énergie, dépasse les 100 % (117 % en septembre). C'est pourquoi les Soudanais sont de plus en plus nombreux à vouloir quitter leur pays, et leur première destination est l'Égypte voisine, qui avait signé une convention de libre circulation avec le Soudan en 2004. Une Égypte elle-même soumise à des difficultés, mais qui ne voit pas d'un mauvais œil cet afflux massif de ces ressortissants, qui apportent des capitaux et pour beaucoup font partie des classes éduquées. Aujourd'hui, ce seraient près de 6 millions de ces Soudanais qui vivraient en Égypte ou y travailleraient de façon pendulaire.



© Pixabay

## ROYAUME-UNI

### DE DÉSILLUSION EN DÉSILLUSION



© Pixabay

Cela fait quarante ans que le Royaume-Uni n'avait pas connu pareil mouvement social. Plus de 1 million de travailleurs ont annoncé faire grève entre le 12 et le 31 décembre, ce qui n'a pas manqué de paralyser une partie du pays pendant les fêtes de fin d'année. Parmi les grévistes, les 100 000 infirmiers et infirmières, ce qui n'était pas arrivé depuis 106 ans. C'est la conséquence des difficultés sociales auxquelles

est confronté l'ensemble du pays, avec une inflation à deux chiffres, un gouvernement conservateur totalement décrié, et une perte de confiance envers les institutions sans précédent. C'est ce qui explique qu'une forte majorité de Britanniques soient dorénavant en désaccord avec le Brexit, dont les effets dévastateurs sur l'économie sont aujourd'hui reconnus par le plus grand nombre.

## CORÉE DU SUD

### LE DÉSIR D'ENFANT DISPARAÎT

Depuis les années 1970, le taux de fécondité en Corée du Sud ne cesse de décroître, au point que le solde migratoire ne suffit plus à compenser le déclin démographique du pays. En effet, la natalité n'est plus que de 0,81 enfant par femme en 2021, alors que le renouvellement des générations n'est assuré qu'à partir de 2 enfants par femme (pour mémoire, la moyenne, déjà basse, des pays de l'OCDE est de 1,59 enfant par femme). Une statistique très alarmante pour les dirigeants, malgré de nombreuses mesures incitatives permettant d'aider financièrement les familles lors de la grossesse, ou pour les frais éducatifs. Mais l'aspect financier n'est pas au centre du désamour des jeunes pour fonder une famille, et les études montrent des raisons plus philosophiques ayant trait au choix de vie. Ainsi, l'Institut de développement de la Corée indiquait en 2020 que 52,4% des jeunes de 20 à 30 ans voulaient vivre en couple sans enfant, contre 29,1% en 2015. Une façon de montrer leur renoncement à l'avenir.

## ESPAGNE : L'IMMIGRATION CLANDESTINE DEVIENT UNE FORCE



© Pixabay

En matière d'immigration clandestine vers l'Europe, l'Espagne est aux premières loges. En particulier les îles Canaries qui reçoivent de très nombreux boat-people en provenance d'Afrique. Afin de faire face aux risques de vulnérabilité sociale mais aussi à des effets économiques déstabilisants provoqués par un secteur de travail informel grandissant, le gouvernement espagnol a adopté l'été dernier une mesure de régularisation temporaire par la formation. S'adressant aux migrants présents dans le pays depuis plus de deux ans, afin de limiter un effet d'appel, cette mesure leur permet de suivre une formation professionnelle, dans un établissement éducatif, à l'université, ou dans des organismes de formation dépendants de l'agence de recherche d'emploi. Cette formation leur

permet également de cumuler légalement un emploi. À la clé, un meilleur enracinement dans le pays, la lutte contre le travail au noir, et un rééquilibrage de la main-d'œuvre dans les secteurs en tension : une équation gagnante !

## IRAN

### LE DÉSAVEU DES FOOTBALLEURS FACE AU RÉGIME



© Pixabay

Alors que le gouvernement iranien a admis du bout des lèvres que les manifestations récentes violemment réprimées, nées de la mort en prison de la jeune Mahsa Amini, ont provoqué la mort de plus de 300 personnes

(416 selon l'ONG *Iran Human Rights*, et 15 000 arrestations), l'équipe nationale de football a décidé elle aussi de montrer à sa façon sa réprobation de la politique gouvernementale. Ainsi, lors du match de la coupe du monde Iran-Angleterre, les joueurs ont boycotté l'hymne national. Cette abstention, qui avait été annoncée à l'avance, avait provoqué un avertissement de l'ayatollah Khamenei qui interdisait à l'équipe de "manquer de respect" à l'Iran. Du côté des supporters, l'implication était plus mitigée, une partie ayant chanté l'hymne et d'autres non, certains portant même des affiches avec des slogans en faveur des droits des femmes dans leur pays.

## CHINE

### DES MANIFESTATIONS DE RAS-LE-BOL

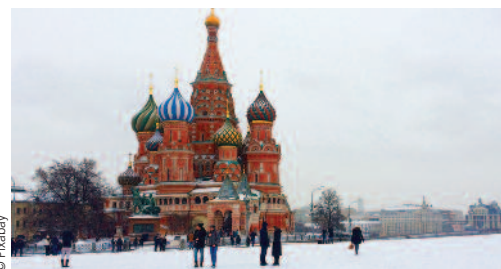


© Pixabay

Depuis trois ans, le gouvernement chinois a décrété des mesures de confinement anti-covid d'une ampleur, d'une sévérité et d'une longueur inégalées. Ainsi, à Urumqi, dix personnes sont décédées dans l'incendie de leur immeuble, cadenassé par les représentants de l'ordre. C'est pourquoi des manifestations

de plus en plus fréquentes ont lieu depuis le mois d'octobre pour protester contre cette politique qualifiée d'inhumaine. Se référant à la situation dans le reste du monde, où les mesures sont devenues la plupart du temps de simples recommandations, les citoyens chinois scandent des slogans réclamant la liberté, au risque de se faire arrêter par les autorités, où brandissent de simples papiers blancs qui expriment la censure de l'expression qui règne dans le pays. Un pays où l'on dénombre pourtant plusieurs milliers de nouvelles contaminations par jour... ce qui accentue un fort doute sur l'efficacité de cette politique zéro covid inopérante.

## RUSSIE : LA CENSURE VISE AUSSI LE CINÉMA



© Pixabay

La politique de censure de Vladimir Poutine ne se cantonne pas à la seule critique de sa détermination guerrière. Elle vise de façon beaucoup plus profonde le sous-bassement éducatif, moral, religieux et culturel des citoyens russes. Ainsi, en matière de diffusion cinématographique le nombre de films interdits croît de façon exponentielle. Pourtant, la censure cinématographique a été officiellement abolie en 1993. L'obtention du visa d'exploitation est donc théoriquement une formalité pour la majorité des films, hormis ceux qui sont ouvertement pornographiques, qui font l'apologie du terrorisme, qui montrent la fabrication de drogues, et selon

une extension toute récente, ceux qui promeuvent l'homosexualité. Mais dans les faits, le nombre d'interdictions s'accroît considérablement depuis le début de la guerre, et cela pas forcément pour un des motifs moraux mentionnés : ainsi, de nombreux films sont interdits d'affiche uniquement parce qu'un des acteurs s'est personnellement prononcé contre la guerre en Ukraine.



© DR

## SUÈDE: LES JEUNES TRADUISENT L'ÉTAT EN JUSTICE POUR MISE EN DANGER DE LEUR AVENIR

Le mouvement des *Fridays for Future* lancé par l'égérie Greta Thunberg a fait des petits dans le royaume scandinave. Ainsi, début 2021 a été créée l'association *Aurora*, dans le but d'explorer les moyens judiciaires de faire pression sur la politique environnementale du gouvernement. Vendredi 25 novembre, un collectif de 636, jeunes Suédois, âgés de 7 à 26 ans, ont donc déposé une plainte au tribunal de Stockholm contre le gouvernement pour "violation de la Convention européenne des droits de l'homme". En effet, face aux crises récentes, les Suédois ont préféré placer à la tête de l'Etat un gouvernement protectionniste, d'obédience droite et extrême droite, qui a rétrogradé les ambitions réformatrices pour protéger le climat et cherche plutôt à protéger les acquis des industries existantes. "Il y a un fossé énorme entre ce qui est nécessaire et ce qui est fait ou même annoncé", dénonce le porte-parole d'*Aurora*, l'étudiant Anton Foley. Mais cette judiciarisation des ambitions politiques portera-t-elle ses fruits ?

## TURQUIE CROISSANCE ET CRISE SOCIALE COHABITENT

Le développement de la Turquie est évident. En 2021, le PIB a augmenté de 11 %, et il en sera de même en 2022. Pourtant, les difficultés sociales n'ont jamais été aussi étendues. L'inflation explose, avec un indice des prix à la consommation qui augmenterait de plus de 110% cette année. Dans le détail, cela donne une envolée des prix (+ 117 % pour les transports, +99 % pour l'alimentaire, +85 % pour le logement). Une évolution dramatique, quand on sait que plus de la moitié des salariés turcs perçoivent le salaire minimum, soit 5 500 livres turques (moins de 300 €) par mois. Seuls les plus fortunés semblent bénéficier de cette situation paradoxale, car le pays renvoie l'image d'un marché en plein boom, avec des restaurants et des boutiques de luxe qui ne désemplissent pas.



© Pixabay

## PORTUGAL LES VOLS DE PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ DÉVOIENT L'INTENSITÉ DE LA CRISE



© Pixabay

Au Portugal, l'inflation a augmenté de façon sensiblement identique au reste de l'Union européenne (autour de 9,9 %), mais elle affecte surtout les produits de base : 17 % pour les produits alimentaires (contre 14,1 % en moyenne européenne) dont 21,7 % pour la seule viande. Aujourd'hui, ce sont 18,4 % des ménages qui sont impactés par la pauvreté. L'Association portugaise des entreprises

de distribution (APED) a dénoncé un effet de cette situation avec une recrudescence des vols en supermarchés depuis le mois de septembre, affectant majoritairement les produits de première nécessité, et impliquant des personnes pourtant habituellement loin de la délinquance : parents qui ne peuvent plus nourrir leurs enfants, retraités, étudiants... De quoi alarmer le réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) qui met en garde : "Lorsqu'ils sont désespérés, les gens commettent des actes désespérés".

## DANEMARK L'INHOSPITALITÉ COMME RÉPONSE À LA CRISE MIGRATOIRE

Jusqu'en 2004, les jeunes nés au Danemark de parents étrangers pouvaient demander leur naturalisation à leur majorité. Cette loi a été abrogée par le gouvernement alors en place, conduisant ces jeunes qui n'avaient pas connu d'autre pays à s'y sentir perpétuellement étrangers. La naturalisation est en effet un processus constamment soumis à un vote du parlement (deux fois par an), rendant ce sujet éminemment dépendant de la tendance politique. Et celle-ci n'est pas favorable, avec une crainte d'une partie du pays face à l'afflux migratoire. C'est ce qui explique que Copenhague a initié des tractations avec le Rwanda, à l'instar du Royaume-Uni, pour y "délocaliser" ses demandeurs d'asile, et renvoie dorénavant les réfugiés dans leur pays d'origine dès que les services d'immigration jugent que la situation sécuritaire s'y est "suffisamment améliorée".

# “NOUS DISTRIBUONS 142 MILLIONS DE REPAS!”



**Toujours plus de bénéficiaires, des coûts de denrées qui explosent, des bénévoles eux-mêmes menacés par l'inflation... Patrice Douret, président des Restos du Cœur depuis janvier 2021, partage avec nous son regard, ses espoirs et ses craintes.**

*Le Jas* : Dans son rapport 2022, *Le Secours catholique* constate que 48 % des ménages qui ont sollicité son aide sont dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne. Dans ce contexte, comment abordez-vous votre 38<sup>e</sup> campagne ?

**Patrice Douret** : Nous n'avons pas l'habitude de baisser les bras et nous serons donc au rendez-vous que l'on attend de nous. Et puis, nous sommes nés de l'idée d'un clown et *Les Restos* se doivent de rester des lieux chaleureux, porteur d'espoirs pour que celles et ceux qui viennent nous voir repartent plus forts qu'à leur arrivée. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas d'inquiétudes. L'inflation inédite que l'on connaît touche durement les plus modestes. Fin novembre, nous constatons déjà une hausse de 12 % des personnes inscrites, dont 15 % de familles en plus. Ce sont des gens en très grande précarité : sur plus d'un million de personnes accueillies chez nous, 60 % vivent en dessous de la moitié du seuil de pauvreté, soit avec moins de 551 € par mois.

*Le Jas* : Quelles sont les conséquences de l'envolée des prix sur vos stocks, vos coûts de fonctionnement et vos activités ?

**P. D.** : Nous achetons plus du tiers de ce que nous distribuons gratuitement et nous constatons une hausse de prix de 15 % à 20 %. Nous ne réduisons pas la quantité de nos achats pour autant. Ce sont des produits de base ou de première nécessité dont les gens ont impérativement besoin. À ce jour, nous avons peu de problèmes de stock, mais cela peut vite changer. Pour tenir sur la durée, nous comptons plus que jamais

sur la générosité des Français. Nous traquons aussi toutes les économies de fonctionnement possibles. Nous avons estimé à 5,5 millions d'euros la hausse de nos coûts de gaz et électricité sur les trois prochaines années pour nos quelque 2 200 locaux, 100 entrepôts et équipements très consommateurs en électricité, comme le sont les chambres froides. Heureusement, un fournisseur d'énergie a accepté de signer avec nous un contrat-cadre qui devrait nous permettre de limiter cette hausse à 2,5 millions d'euros.

*Le Jas* : La crise amène-t-elle déjà vers vous de nouveaux publics ?

**P. D.** : Nous recevons toujours beaucoup de jeunes de moins de 25 ans qui constituent la moitié de nos bénéficiaires. Et nous constatons une augmentation significative (+ 25 %) du nombre de petits de 0 à 3 ans auxquels nous venons en aide, soit 110 000 bébés. Avant le début de l'inflation, nous nous étions fixé l'objectif d'apporter, d'ici trois ans, 100 % de l'aide alimentaire dont ont besoin ces tout petits. Malgré la crise, nous maintenons cette ambition. C'est aussi une façon de sécuriser la quantité et la qualité de ce que va manger le bébé pendant ses premiers mois de vie. Nous mènerons en parallèle des actions de conseils, formations, accompagnement budgétaire, etc. en direction de ces mamans pour les aider à sortir de la précarité.

*Le Jas* : Craignez-vous une baisse des dons ou un moindre investissement de vos bénévoles ?

**P. D.** : Nous craignons, en effet, les deux phénomènes. Pour l'instant, nous n'avons pas constaté de diminution





© Rolando Quintas

sensible des dons, dons qui assurent 75 % de notre fonctionnement. Mais beaucoup de nos donateurs sont eux-mêmes des personnes modestes. Seront-ils tous demain en capacité de faire preuve d'autant de générosité ? Par ailleurs, certains de nos bénévoles ont déjà des difficultés à payer leur carburant pour assurer leur engagement avec nous. Les frais de déplacement des bénévoles des associations ouvrent droit à une réduction d'impôts, mais bon nombre d'entre eux ne payent pas d'impôt et ne bénéficient donc pas de cette mesure fiscale. Nous demandons, une fois encore, à l'État de transformer cette réduction en crédit d'impôt. Cela éviterait de défavoriser les bénévoles les plus pauvres qui finiront par ne plus avoir les moyens de donner leur temps. Cela aurait, bien sûr, un coût pour l'État, mais n'oublions pas que lorsque celui-ci accorde 1 euro d'argent public aux *Restos du Cœur* nous déployons l'équivalent de 5 ou 6 euros d'actions sociales.

***Le Jas : Quelles sont vos relations avec les collectivités locales, mairies, départements, régions ?***

**P. D. :** Nos rapports sont toujours très bons. Ce sont de véritables partenaires avec qui les relations se sont renforcées lors de la crise sanitaire. Par exemple, de nouveaux approvisionnements en produits locaux et de circuits courts se sont mis en place pendant cette période. Par ailleurs, près de 80 % des locaux que nous utilisons sont mis à notre disposition par les collectivités locales et tout particulièrement par les mairies. Et, puisque nous renforçons nos actions en direction de la petite enfance, il va falloir que

chacun de nos 2 200 centres soit doté d'un espace dédié à la petite enfance. Ce développement ne se fera qu'avec l'aide de collectivités locales.

***Le Jas : La société française semble de plus en plus clivée et marquée par des antagonismes forts. Constatez-vous une stigmatisation des personnes précaires ?***

**P. D. :** C'est vrai, on entend parler d'assistanat, on voit des personnes pointées du doigt pour leur condition sociale... Ceux qui formulent de telles remarques se rendent-ils compte à quel point il est difficile de franchir nos portes ? Beaucoup ont honte de devoir demander de l'aide et cachent à leurs propres enfants qu'ils font appel aux associations. Cette stigmatisation conduit certaines familles à retarder le moment où elles vont demander de l'aide, au risque de voir leurs conditions de survie se dégrader dramatiquement. Bien sûr, les stigmatisations nous révoltent, mais les débats de nature idéologiques n'ont pas leur place chez nous. L'accueil inconditionnel est l'une des valeurs fondamentales que nous a laissées Coluche. Qu'elle ait traversé la rue ou cinq frontières, la personne sera accueillie avec la même fraternité.

***Le Jas : L'aide cruciale des associations aux plus démunis est l'un des symptômes, au mieux, de dysfonctionnements des politiques publiques, au pire, d'un abandon d'une partie de cet enjeu au secteur associatif. Quel regard portez-vous sur cela ?***

**P. D. :** *Les Restos* comme les autres associations ont une action essentielle pour la collectivité. Quand Coluche a lancé l'association, il a distribué 8 millions de repas. Aujourd'hui, nous en distribuons 142 millions ! Nous ne sommes pas des travailleurs sociaux, qui font d'ailleurs un travail exceptionnel, mais nous sommes complémentaires à leurs missions. Nous avons signé des conventions avec les caisses et organismes de Sécurité sociale, car notre rôle est aussi d'orienter nos bénéficiaires vers des acteurs de la puissance publique qui pourront les aider d'autres manières. La puissance publique ne pourrait plus faire sans nous, voilà pourquoi j'insiste pour que l'État reconnaisse le bénévolat et qu'il mette en place ce crédit d'impôt. J'attends aussi qu'il réponde présent à son tour si, dans les prochaines semaines, nous rencontrons des difficultés d'approvisionnement. ■

[www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)

# XVI<sup>e</sup> ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 29 & 30 JUIN 2023

Bloquez  
les dates !

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

Les 1000 premiers jours  
*mieux prévenir. mieux protéger*

# Ce qui se joue chez l'enfant entre 0 et 3 ans.

# Comment mieux soutenir la parentalité à l'arrivée d'un enfant ?

# Comment mieux accompagner les tout-petits en danger ou en risque de danger ?

>> mieux penser leur projet de vie et leur parcours en protection de l'enfance >> mieux tenir compte de leurs besoins spécifiques >> mieux évaluer et prendre en compte les ressources parentales et celles de l'entourage >> Mieux appréhender le délaissement parental et les actions à mettre en œuvre, ....



PROGRAMME ET BULLETIN D'INSCRIPTION À PARTIR DU 20 JANVIER SUR :

[www.assisesprotectionenfance.fr](http://www.assisesprotectionenfance.fr)

Renseignements - Tél : 01 53 10 24 10

Mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com)

# EXCÈS DE NORMES ÇA SUFFIT!

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Depuis des années, *Le Jas* publie régulièrement des articles dénonçant les effets pervers de l'excès de normes. Nous nous sommes ainsi attachés à dénoncer ce fléau dans les domaines des crèches (*Le Jas*, septembre 2012, n° 169) ou encore dans les maisons de retraite (*Le Jas*, octobre 2012, n° 170). Ce qui a permis de lancer un appel contre l'excès de normes le mois suivant, il y a donc dix ans maintenant. Or, en dépit de quelques avancées, comme la mise en place du Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN), l'actualité témoigne malheureusement que beaucoup reste encore à faire. De la multiplication des textes aux injonctions contradictoires, en passant par la prolifération des interdictions, l'excès de nouvelles règles menace aujourd'hui gravement notre démocratie. Il est temps de dire "ça suffit" et de passer à l'action avec un objectif : parvenir, par la mobilisation du plus grand nombre, à rétablir du sens et du bon sens.



## EXCÈS DE NORMES : NOUVEL APPEL DU JAS



Il y a dix ans déjà, en novembre 2012, *Le Jas*, après avoir enquêté dans les établissements médico-sociaux, lançait un appel contre l'excès de normes. Celui-ci fut signé par plusieurs centaines de lecteurs du magazine. Dix ans plus tard, il pourrait être réécrit dans les mêmes termes, car la situation n'a guère évolué. C'est pourquoi nous proposons de le relancer. N'hésitez donc pas à le signer et à nous le faire savoir à l'adresse :

[appel@lejas.com](mailto:appel@lejas.com).

Votre soutien s'inscrira utilement dans la création de l'observatoire des décisions absurdes.

Considérant que

- la multiplication des normes annihile toute possibilité de préserver la vie sociale et une démarche pédagogique dans les services et les établissements à destination des plus fragiles (maisons de retraite, crèches, maisons d'enfants à caractère social, services d'aide à domicile...), mais aussi dans tous les espaces susceptibles de créer du lien social (centres de loisirs, centres sociaux, activités sportives, de découverte...);
- la multiplication des normes entraîne des coûts exponentiels, qui réduisent la capacité des pouvoirs publics d'étendre les réponses sociales au niveau des besoins recensés, ce qui favorise l'émergence de réponses improvisées (dont les crèches sauvages par exemple) susceptibles de menacer les enfants et les adultes bien au-delà du niveau de danger qu'aurait engendré une lecture équilibrée du lien entre vie collective et prise de risque ;
- la multiplication des normes, en entraînant une prégnance des tâches gestionnaires dans les établissements et services publics, mais aussi dans l'ensemble du secteur privé, déséquilibre au profit de la bureaucratie le temps du développement économique et social, avec le risque d'engendrer une très forte démotivation de tous les acteurs professionnels et bénévoles. Ce qui érige une barrière de plus en plus difficile à surmonter pour tous ceux qui militent aujourd'hui pour l'avènement d'une société d'empathie et d'altérité ;

## Nous disons Halte à l'excès de normes !

Parce que cela met en danger le lien social

Parce que cela met en danger le service public

Parce que cela met en danger l'envie d'entreprendre

# I - LE CONSTAT

## Une situation toujours plus alarmante

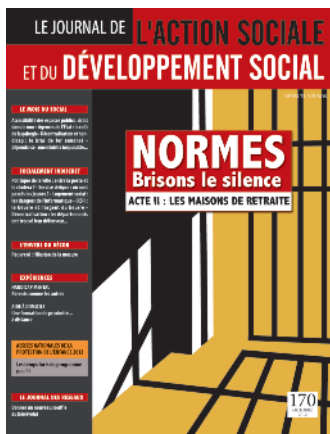
**L**e diagnostic est aussi clair qu'inquiétant : en l'espace de 20 ans, le nombre de lois promulguées chaque année a tout simplement doublé, passant de 35 en 2002 à 67 en 2021. Résultat, en 2022, l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur comporte 88 572 articles réglementaires et 243 793 articles législatifs. Et le nombre de mots utilisés frôle l'ubuesque (voir tableau page 22). Dans un tel contexte, peut-on raisonnablement affirmer que nul n'est censé ignorer la loi ? Si cette inflation législative a certes de quoi réjouir les juristes et les avocats, tel n'est cependant pas nécessairement le cas du côté des justiciables. Le 3 juillet 2017, le président de la République s'y était pourtant engagé devant le Parlement, alors réuni en Congrès : "Sachons mettre un terme à la prolifération législative. Cette maladie, nous la connaissons, elle affaiblit la loi qui perd dans l'accumulation des textes une part de sa vigueur et certainement de son sens". Las, le mouvement normatif n'a pas ralenti pour autant et il continue d'inquiéter jusque dans les rangs des hauts fonctionnaires. À l'exemple de Christophe Eoche-Duval, conseiller d'État, qui souligne que "le productivisme normatif est en lien mécanique avec le productivisme législatif". "Un peu d'humilité législative ne ferait pas de mal", considère-t-il. Et d'interroger : "Où serait la catastrophe à faire moins de textes ? Plutôt que de perpétuer l'inflation normative, la France gagnerait à mieux appliquer les lois et décrets existants". Conscient des dangers représentés par cette logorrhée normative, le Conseil d'État a organisé avec le Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN), le 14 octobre dernier, un colloque sur le thème de la sim-

plification administrative. L'occasion de croiser les regards de juristes et de hauts fonctionnaires avec celui du président de l'Association des maires de France, David Lisnard. "Dans un contexte de défiance croissante des citoyens à l'égard des institutions, l'insuffisante maîtrise de la production normative nuit à la lisibilité et à la transparence de l'action publique", a souligné à cette occasion la Haute juridiction administrative. Et le président de l'AMF d'alerter sans détour : "Ce foisonnement de normes crée un contexte d'impuissance publique et coûte cher, en temps, en argent et en nerfs".

### LES ACTEURS SOCIAUX DIRECTEMENT IMPACTÉS

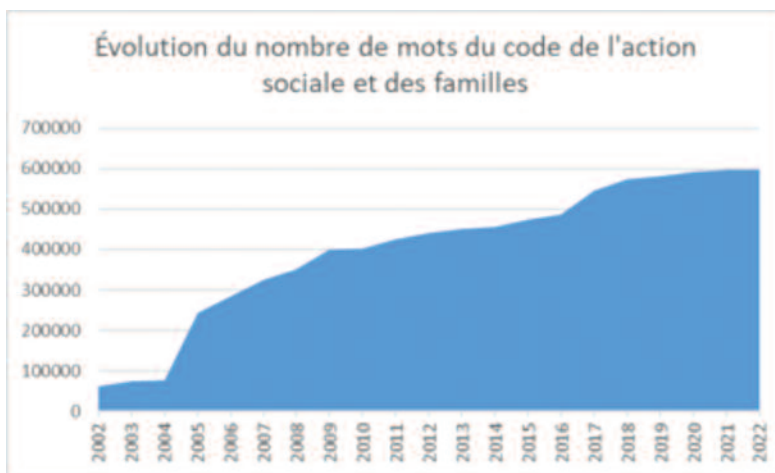
Les professionnels, comme les usagers du secteur social et médico-social, ne sont pas épargnés par l'inflation normative. À titre d'exemple, le Code de l'action sociale et des familles, qui comportait 590 articles en 2002, en contient aujourd'hui plus de 3 570. Quant au Code de la santé publique, il est passé de 4931 articles en 2002 contre 12 380 aujourd'hui.

Les contraintes réglementaires pesant sur certains secteurs comme celui de la petite enfance ou encore des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes sont aujourd'hui connues. *Le Jas* s'en est d'ailleurs déjà fait l'écho à plusieurs reprises. "Les normes qui sont appliquées dans les Ehpad sont calquées sur le schéma hospitalier et sanitaire alors que les établissements sont censés être des lieux de vie", confiait il y a quelques années à nos confrères des *ASH*, Julien Moreau, directeur du secteur social et médico-social de la Fédération des établissements hospitaliers et



d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap). Il pointait alors "les difficultés majeures rencontrées par les directeurs d'établissements à suivre l'ensemble des normes qui leur sont imposées et dont certaines ne sont pas adaptées à un lieu de vie". Et comme si cela ne suffisait pas, il n'est pas rare qu'à peine connues des praticiens, les normes se trouvent brutalement modifiées. À l'exemple de la réforme des normes dans l'accueil de la petite enfance prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 et sa horde de décrets d'application. Objets de ces textes : la fixation des surfaces minimales des crèches en fonction du nombre d'enfants, les conditions d'aménagement des espaces extérieurs ou encore l'instauration de nouvelles normes concernant l'éclairage et la luminosité, la qualité de l'air et la sonorité, la ventilation et les températures à maintenir dans les espaces d'accueil... De quoi donner le vertige.

N'épargnant aucun domaine, le mouvement normatif concerne également les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui prennent en charge et accompagnent au quotidien des personnes en situation de fragilité. Pour garantir un accompagnement qualitatif, respectueux de leurs droits, l'ensemble du secteur est soumis à une réglementation précise. Or, "l'évolution du secteur, liée à l'évolution de la réglementation mais également des pratiques, rend l'application de certaines normes peu efficiente, comme nous le constatons avec la Charte Nationale Qualité", témoigne Maëlle Reynaud, responsable "Projets qualité" à l'Union nationale des ADMR. Cette charte nationale qualité, qui vise à faire un état des lieux par structure du respect des exigences réglementaires avec un cadre commun, est une obligation bisannuelle pour les structures soumises à autorisation depuis 2016. "L'exécution et le suivi de cette charte interroge puisque, tant dans le format que le contenu, sa réalisation est chronophage", relève la responsable pour qui "la technicité et la multiplicité des questions ne favorisent pas une appropriation par les structures et tend à laisser sa complétude à un niveau administratif". Une autre manière de dire qu'avec la mise en place de ce type d'outils aussi inutiles que chronophages, on aboutit surtout à détourner les établissements de leurs missions premières au détriment du service aux usagers. Occupés par de la paperasserie supplémentaire, les établissements perdent, en effet, un temps précieux qui pourrait être utilisé autrement. "De plus, les récentes évolutions réglementaires imposant aujourd'hui un cadre commun, via l'évaluation HAS, interrogent quant à la plus-value du maintien de cette charte. Le cadre commun précédemment proposé via cette charte ne semble plus nécessaire puisqu'aujourd'hui la réforme de l'évaluation impose un référentiel unique à tout le



secteur", complète Maëlle Reynaud.

## NOUVELLE VAGUE "VERTE"

S'il est un autre domaine dans lequel l'inflation législative a particulièrement empiré ces dernières années, c'est bien celui de l'environnement. Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Egalim) de 2018, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de 2020, loi "Climat et résilience" de 2021, projet de loi d'accélération des énergies renouvelables en cours de discussion au Parlement... À l'Assemblée nationale comme au Sénat, on n'hésite plus désormais à légiférer sur des sujets similaires à quelques mois d'intervalle parfois. À première vue, certains pourraient percevoir dans cette accumulation de textes législatifs une prise de conscience salvatrice à l'heure de l'urgence climatique. Rien de moins certain. Reste en revanche que c'est désormais d'obésité que souffre notre Code de l'environnement dont le nombre d'articles est passé d'un millier en 2002 à plus du sextuple vingt ans plus tard ! Sans compter les diverses réglementations locales. À titre d'exemple, la réglementation de la lutte contre les incendies dans le Var comporte plus de 100 pages pour décrire une multitude de situations rendant, pour les demandes de permis de construire, l'application du texte pour le moins complexe.

Sur le terrain, les collectivités territoriales et les élus locaux peinent à comprendre la cohérence des évolutions juridiques trop souvent caractérisées par leurs contradictions. À commencer par la difficile conciliation des impératifs environnementaux avec les besoins en logements. En novembre 2018, en effet, le législateur invitait les collectivités locales à "construire plus, mieux et moins

cher”, dans le cadre de la loi “Elan”. L’urgence de cet objectif était alors telle que quelques entorses avaient même été prévues afin de faciliter les projets des aménageurs, comme l’assouplissement des contraintes d’accessibilité dans les logements neufs ou encore l’encouragement des maisons en préfabriqué. Mais voici que la loi “Climat et résilience” du 22 août 2021 vient d’imposer un nouvel objectif de “zéro artificialisation nette” (ZAN) des sols à l’horizon 2050. D’ici là, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers devra être divisée par deux. En clair, cette loi vient drastiquement limiter les possibilités de construction pour l’avenir. Concrètement, ce nouvel objectif législatif du “ZAN” a nécessité de définir, par toute une série de décrets (publiés ou encore à paraître), de nouvelles notions liées à la renaturation, à la “nomenclature des sols artificialisés” ou encore aux nouvelles “règles générales en matière de gestion économe de l’espace”... De quoi, surtout, encombrer les bureaux du CNEN précisément chargé d’examiner les projets de textes applicables aux collectivités locales. Rien que sur l’année 2021, ce sont ainsi 105 projets de textes transmis par le ministère de la Transition écologique

qui ont été examinés et évalués par le conseil. L’occasion pour le CNEN de rappeler au Gouvernement que “l’excès de précisions est de nature à dégrader la qualité du droit et à réduire substantiellement son adaptabilité, et ce en contrariété avec le principe de sobriété normative défendu par le CNEN”. Et de souligner : “L’office du droit n’est pas de fixer dans le détail toutes les hypothèses”.

## DES TENTATIVES AVORTÉES

Depuis plus de 30 ans, les agents publics, les élus locaux et nationaux et les juristes universitaires tirent la sonnette d’alarme. Dès 1991, le Conseil d’État résumait parfaitement le problème dans son rapport intitulé *De la sécurité juridique* : “Quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu’une oreille distraite”. D’autres rapports ont suivi, notamment *Sécurité juridique et complexité du droit* en 2006 et *Simplification et qualité du droit* en 2016. Mais si des propositions concrètes ont été dégagées, rien n’a cependant bougé. Retour sur les principales tentatives pour simplifier notre réglementation.

Dans son rapport de 2016, le Conseil d’État présentait près de 30 pistes de réflexion pour enfin changer de culture normative. En premier lieu, afin de responsabiliser les décideurs publics, il était notamment proposé de définir “une politique claire, globale et stable de simplification et de qualité du droit sur la durée d’une législature”. Le Conseil d’État appelait à enseigner aux producteurs de la norme un principe aussi simple que clair : la prise en charge de la complexité doit incomber à l’administration et non à l’usager. Un véritable changement de paradigme en somme. En second lieu, afin de maîtriser l’emballement de notre production normative, le Conseil d’État proposait de discipliner plus strictement les procédures normatives et de développer l’évaluation des textes *a posteriori*. En effet, en France, nous n’évaluons jamais la réglementation entrée en vigueur depuis plusieurs années. Comment alors corriger le tir dans le cas d’une réglementation inadaptée, incomprise ou incohérente ?

Enfin, le Conseil d’État préconisait de faciliter l’application de la norme. L’extension des dispositifs de guichet unique et le “dites-le nous une fois” à un plus grand nombre de démarches incombant aux usagers et aux entreprises était dès lors proposée, tout comme le renforcement des procédures facultatives et obligatoires de dialogue entre l’administration et le public. En somme, de telles mesures, par ailleurs très concrètes, viseraient à créer un nouveau lien fondé sur la confiance entre l’administration et ses usagers.

Le Conseil national d’évaluation des normes (CNEN) a également eu l’occasion de formuler plusieurs





mesures pour assurer ce “choc de simplification”, si souvent évoqué et demandé depuis de nombreuses années par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Dans son rapport de 2021 relatif à l’intelligibilité et à la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales au service de la transformation de l’action publique, le CNEN préconise de renforcer la portée du principe de libre administration prévu par l’article 72 de la Constitution. Pilier des libertés locales, ce principe précise que les collectivités doivent s’administrer librement dans les conditions prévues par la loi. Dans ce rapport, le conseil appelle également de ses vœux la suppression des doublons administratifs et invite à réinventer les rapports contractuels entre l’État et les collectivités

territoriales, afin de clarifier les compétences entre ces deux entités.

Alors que le problème et les solutions sont aujourd’hui clairement identifiés, ces mesures sont restées lettre morte. Un constat d’autant plus navrant que ces propositions peuvent être très facilement mises en œuvre du fait de leur caractère très concret et opérationnel. Comment expliquer aujourd’hui qu’aucun chantier ne soit lancé alors que tous les experts partagent le même constat ? Où se situent les points de blocage ? Sont-ils d’ordre politique ou institutionnel ? Allons-y ! Pour reprendre les termes de la Première ministre Élisabeth Borne lors de la rentrée du Conseil d’État, il serait plus que temps de prendre le virage de la “sobriété normative”. Il y a urgence ! ■



## II - LA PROPOSITION

### Un observatoire de terrain des décisions absurdes

On l'a vu, malgré les divers efforts engagés pour la combattre, l'emprise bureaucratique continue de s'accroître, alors qu'elle paralyse l'innovation et l'engagement citoyen. C'est pourquoi, Alain Lambert, Pierre Méhaignerie et Jean-Louis Sanchez, tous trois particulièrement sensibilisés à cette problématique (voir encadré), ont pris l'initiative de proposer de créer en 2023 en s'appuyant sur l'Odas, un "Observatoire des décisions absurdes" pour mieux évaluer l'ampleur du problème afin de mieux l'affronter. Focus sur les motivations et les modalités de cette démarche.



Pierre Méhaignerie, Alain Lambert et Jean-Louis Sanchez, le 20 mars 2020.

**C'**est en mars 2020, à la veille de la pandémie de Covid 19, que la concertation entre les trois initiateurs du projet a commencé, en s'appuyant sur un bilan de leurs expériences respectives et l'analyse de l'urgence d'agir. Il y a 274 ans déjà, Montesquieu faisait ce constat : "les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires". Or, depuis lors les choses n'ont cessé de s'aggraver pour atteindre leur point culminant au 21<sup>e</sup> siècle. Avec pour conséquence d'affaiblir la confiance entre les dirigeants et la population, comme l'a révélé la crise des gilets jaunes, dénonçant des normes toujours plus nombreuses et incompréhensibles pour les citoyens.

Alain Lambert signale en outre la dichotomie souvent observée entre de bonnes intentions et leur traduction juridique : "le diable est dans les détails". C'est le degré de précision chirurgical de la règle qui est critiquée. S'appuyant sur son expérience au sein du CNEN qu'il préside, il insiste sur l'intérêt des retours d'expérience et des mauvaises pratiques existantes dans l'application de la réglementation visant les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Car sans ces évaluations de situations observées sur le terrain, il est difficile d'enrayer la bureaucratisation croissante de l'action publique dans notre pays.

Pierre Méhaignerie pointe la prudence à avoir dans la création de nouveaux outils, en rappelant la pro-

lification de comités ou d'agences, ne faisant qu'engendrer encore plus de complexité et de confusion. Une problématique ayant notamment fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre en 2019, qui rappelait que notre pays dénombre près de 1 200 agences et opérateurs nuisant "à la lisibilité et à la cohérence des missions des administrations centrales". "Combien de fois ai-je entendu de la part des investisseurs étrangers en visite sur le territoire français : "n'allez pas en France, tout est trop compliqué", témoigne-t-il.



**Quand le droit bavarde,  
le citoyen ne lui prête plus  
qu'une oreille distraite**



Pour Jean-Louis Sanchez, s'appuyant sur trente ans d'observation des politiques publiques, le système institutionnel et politique est devenu une machine à produire de la norme, qui ne s'interroge que rarement sur la finalité et sur l'évaluation des effets sur le vivre-ensemble de la réglementation envisagée: "À défaut de sens, on produit de la norme". Il conclut sur la nécessité d'accompagner toute création de norme

ou de réglementation de modalités d'évaluation, comme cela avait été le cas pour l'adoption du RMI en 1989.

C'est donc sur un fort consensus que s'est achevée cette première rencontre, avec la volonté d'engager au plus tôt une dynamique d'observation des effets nocifs des excès de réglementation. Mais le processus a été enrayé durant deux ans par la pandémie, en renvoyant à l'année 2022 la mise en œuvre du projet.

## LE PROJET

En février 2022, une réunion entre les trois initiateurs a été organisée au siège de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas), pressenti pour accueillir ce nouvel outil.

Alain Lambert ouvre la séance de travail en rappelant que le CNEN dispose d'une information et d'un panorama uniques sur la production normative, qu'il s'agisse des lois, des règlements ou encore des arrêtés, mais qu'il peine à avoir un retour sur l'utilité effective de la norme lorsqu'elle est appliquée. Il pense donc que la création d'un observatoire sur ce sujet se justifie pleinement.

Pierre Méhaignerie partage ce point de vue, mais insiste sur le fait que celui-ci ne doit pas être un "comité Théodule" de plus. Au contraire, il faut parvenir à un changement radical de pratiques pour permettre à chaque destinataire de la norme de s'exprimer sur les difficultés qu'il rencontre. L'objectif de l'observatoire doit être clair : donner la parole aux acteurs de proximité pour alerter les décideurs publics.

**Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) a été créé par la loi n° 2013-921 du 17 octobre 2013, pour succéder à la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN). Réunissant des représentants des collectivités territoriales et des représentants de l'État, il a reçu du législateur la mission d'examiner et rendre un avis sur le flux de normes et d'évaluer le stock de normes réglementaires ayant un impact technique ou financier sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics, à lutter contre l'accroissement des normes et à contribuer à la simplification du droit.**

**L'Observatoire national de l'action sociale (Odas) est un organisme indépendant (association), dont le rôle est d'analyser l'action des collectivités locales et des institutions territoriales en matière de cohésion sociale. À cette fin, il évalue l'impact des diverses politiques éducatives et sociales, consacrées notamment à la protection de l'enfance, à l'insertion et au soutien à l'autonomie. Mais son champ d'intervention s'est progressivement élargi à toutes les politiques contribuant à la consolidation du vivre-ensemble. Afin de promouvoir l'innovation, il dispose d'une agence des bonnes pratiques (Apriles) et d'un laboratoire de l'autonomie (Lab'au).**

# LES PROTAGONISTES

## ALAIN LAMBERT

Notaire de formation, Alain Lambert a occupé diverses responsabilités locales (maire d'Alençon, président du Conseil départemental de l'Orne, vice-président du Conseil régional de Basse-Normandie), et des responsabilités nationales, ministre délégué au Budget, sénateur de l'Orne. Il est, depuis 2013, président du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), et a également présidé la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) de 2008 à 2013. Il a été médiateur des normes applicables aux collectivités territoriales de 2014 à 2017. Parmi ses travaux les plus saillants, on peut citer le rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative (Jean-Claude Boulard et Alain Lambert, 26 mars 2013), ainsi que le rapport de la mission pour la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales (Jean-Claude Boulard et Alain Lambert, 13 septembre 2018).

## PIERRE MÉHAIGNERIE

Pierre Méhaignerie, ingénieur du Génie rural de formation, a occupé des fonctions locales (maire de Vitré, président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine) et nationales (ministre de l'Agriculture, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement des territoires, garde des Sceaux, député). Il a été représentant des collectivités locales au sein du CNEN et a participé au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques lors de son mandat de député (2007-2012). Il a été notamment l'auteur d'une proposition de loi constitutionnelle tendant à introduire dans la Constitution un droit à l'expérimentation pour les collectivités locales. Cette proposition a inspiré le droit à l'expérimentation aujourd'hui inscrit dans la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République du 28 mars 2003. Il a été président de l'Odas pendant 7 ans et il est actuellement président d'honneur.

## JEAN-LOUIS SANCHEZ

Jean-Louis Sanchez, de formation juridique, a été successivement professeur de droit, puis directeur général de collectivités. En 1990, avec le concours des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, il a fondé l'Observatoire national de l'action sociale (Odas), dont il a été délégué général, puis actuellement président. Il est l'auteur de divers ouvrages sur la décentralisation et sur le vivre-ensemble. Il a notamment coordonné la Grande cause nationale sur la Fraternité, à la demande du Président de la République de 2004 à 2007, avec le souci de promouvoir les valeurs de responsabilité et de citoyenneté qui nécessitent moins de normes et plus de confiance.

Jean-Louis Sanchez confirme que l'Odas pourrait accueillir cet observatoire, à condition qu'il s'agisse bien d'une démarche principalement orientée vers le rétablissement de liens de confiance envers les pouvoirs publics et entre les habitants. Un tel dispositif, très simple, doit reposer sur la mobilisation des acteurs de proximité et l'adoption d'une approche ascendante. L'ensemble des acteurs locaux, qu'il s'agisse du monde administratif, du monde éducatif, social ou médical, mais aussi du monde des entreprises, seraient instamment invités à participer à cette démarche. Et plus largement, tous les citoyens pourraient saisir l'observatoire. Comment ? En envoyant un signalement à l'observatoire, précisant les raisons de cet envoi et la description des effets pervers de la décision sur la crédibilité de l'action

publique, qu'il s'agisse d'une démarche professionnelle ou personnelle. Tous les signalements clairement étayés seraient alors traités par une commission d'experts (avocats, hauts fonctionnaires, décideurs associatifs, élus locaux, etc.) dans l'optique d'en publier une synthèse annuelle avec des recommandations pour y mettre fin. Ce rapport pourrait aussi présenter une analyse détaillée des dix situations perçues comme les plus absurdes de l'année. Cela faciliterait l'organisation d'une conférence de presse afin que ces préoccupations puissent enfin être prises en compte par les pouvoirs publics. En conclusion, il faut maintenant construire cet observatoire et ainsi répondre à la préoccupation de Montesquieu qui considérait qu' "il ne faut point faire par les lois ce que l'on peut faire par les mœurs". ■

# BRISER L'ISOLEMENT, UN JEU D'ENFANT ?

**C'est un jeu qui ne finira pas sous le sapin, mais qui pourrait bien rendre le sourire à des milliers d'âgés. L'association *Petits Frères des Pauvres* et la Cnav se sont associées pour concevoir un jeu de plateau *Ô'Liens !* à destination de tous ceux qui croisent le chemin de personnes âgées isolées. Avec une seule règle : unir leurs forces pour mieux repérer ces invisibles.** PAR GARANCE CHESNÉ



Les échanges suscités par *Ô'Liens !* ont même contribué à faire émerger l'idée d'un projet intergénérationnel de transmission de savoirs entre adolescents et seniors.

Les chiffres du dernier rapport des *Petits Frères des Pauvres* sont sans appel. Aujourd'hui en France, plus d'un demi-million de personnes âgées serait en situation de "mort sociale" et leur nombre ne cesse d'augmenter. Une fatalité que refuse l'association, en première ligne dans ce combat contre l'isolement, soutenue depuis 2020 par l'Assurance Retraite. "Parallèlement à notre propre dispositif d'appels de convivialité et de réassurance auprès des personnes âgées en situation épidémique, nous avons signé une première convention nationale au moment de la crise Covid pour accompagner le développement de *Solitud'Ecoute*, la ligne d'écoute et de soutien téléphonique des *Petits Frères des Pauvres*, rappelle Magalie Raimbault, chargée de mission accès aux droits et parcours assurés à la Cnav. Plusieurs caisses régionales ont suivi en initiant des collaborations locales, et nous avons décidé de poursuivre notre engagement autour de deux axes: la lutte contre l'iso-

lement et le repérage et l'accompagnement réciproque des personnes âgées précaires et fragiles".

## REPÉRAGE À TOUS LES ÉTAGES

Car si de nombreux acteurs peuvent être en contact avec des personnes âgées, au sein des administrations, des services à domicile, des associations, tous n'ont pas les clés pour déceler ces situations d'isolement et orienter les plus fragiles vers des interlocuteurs de proximité. Les *Petits Frères des Pauvres* ont alors l'idée de créer un kit de médiation ludique, pour sensibiliser aussi bien des professionnels que des bénévoles et leur faire prendre conscience des leviers d'action. Un prestataire spécialiste des jeux pédagogiques, Valoremis, est choisi pour développer le projet et deux Carsat, celle de Rhône-Alpes et celle du Nord-Est, déjà en lien localement avec les équipes des *Petits Frères des Pauvres*, s'investissent dans la conception. "Au départ, je ne me sentais pas forcément légitime pour créer



Le jeu présenté par Yann Lasnier, délégué général des Petits Frères des Pauvres

un jeu, reconnaît Nathalie Voge, responsable du département projets et partenariats à la Carsat Rhône-Alpes. Mais très vite, ça m'a semblé un bon levier pour aborder un sujet aussi sensible que l'isolement des seniors et accompagner les partenaires de proximité, à l'exemple de la soixantaine de centres sociaux soutenus par notre Carsat ou des Restos du Cœur. Cette contribution au groupe de pilotage m'a aussi permis de porter auprès des institutionnels que je côtoie une approche plus concrète de la lutte contre l'isolement”.

## DES TESTEURS CONQUIS

Pour confirmer la pertinence d'Ô Liens ! plusieurs phases de test ont été conduites avec des bénévoles des Petits Frères des Pauvres, des jeunes en service civique, ainsi qu'auprès de professionnels d'un centre social de Nancy, tous amenés dans leurs missions (accueil, accompagnement...) à rencontrer le public âgé. Pour Isabelle Büren, conseillère en actions sociales et gestionnaire de projets à la Carsat Nord-Est, ce temps de jeu, qu'elle a animé, “a permis de confirmer que nous étions bien dans nos objectifs. Le support ludique crée de la convivialité, facilite la prise de parole, même pour les moins familiers du sujet, et permet à chacun de s'enrichir de l'expérience des autres joueurs. Les réactions des participants ont permis d'apporter une dimension plus collaborative au jeu et d'étoffer le livret pédagogique qui l'accompagne.

Les échanges suscités par Ô Liens ! ont même contribué à faire émerger l'idée d'un projet intergénérationnel de transmission de savoirs entre adolescents et seniors. Et le Centre social envisage d'utiliser le kit dans le cadre de la construction de ses programmes d'actions annuels et pluriannuels”.

## DU JEU À LA RÉALITÉ

Car Ô Liens ! ne se limite pas à un jeu de plateau, aux règles simples : les joueurs positionnent leurs pions selon trois thématiques et répondent, seuls ou collectivement, à des cartes questions. “Le jeu s'accompagne d'un livret pédagogique qui permet de compléter les informations échangées entre joueurs et d'introduire des données psychologiques et sociales sur l'isolement, précise Fabrice Talandier, directeur des territoires, du développement et de l'innovation chez les Petits Frères des Pauvres. Ceux qui veulent aller plus loin peuvent également s'engager dans une démarche de co-construction de réponses à proposer aux personnes isolées. Pour les y aider, le kit les accompagne dans l'identification des partenaires locaux, l'élaboration d'une grille d'action et propose une fiche de liaison afin d'orienter les personnes âgées isolées. Cela en fait un véritable support pour un temps d'animation d'équipes. Nous préparons d'ailleurs un webinaire pour permettre à des non-spécialistes de se saisir facilement de cet outil de médiation ludique”.

Pour l'instant, 500 exemplaires d'Ô Liens ! vont être distribués gratuitement auprès du réseau des Petits Frères des Pauvres<sup>1</sup> et de celui de l'Assurance retraite. En contrepartie, les animateurs devront répondre à un questionnaire d'usage, dont les résultats contribueront à enrichir une version 2. “Nous espérons pouvoir toucher des acteurs aussi divers que les bailleurs sociaux, les services d'aide à domicile, les épiceries sociales, mais aussi des bénévoles qui, jusqu'à maintenant, n'ont aucun engagement dans la lutte contre l'isolement, anticipe Fabrice Talandier. L'occasion pour Les Petits Frères des Pauvres de démultiplier indirectement, via les acteurs de proximité, nos actions en faveur des âgés les plus fragiles”.

Pour Isabelle Büren, dans le Grand-Est le pari est déjà presque gagné : les fédérations des Centres sociaux de Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, de la Marne et de la Meuse attendent avec impatience de déployer le kit sur chacun des centres de leurs territoires. À eux de jouer... ■

<sup>1</sup> Il est possible de commander directement le jeu auprès des Petits Frères des Pauvres [editions@petitsfreresdespauvres.fr](mailto:editions@petitsfreresdespauvres.fr)

Professionnels de terrain et cadres de la protection de l'enfance

## Participez aux prochains webinaires de formation de l'École de la Protection de l'Enfance



Avec les spécialistes les plus reconnus sur ces sujets



Philippe Fabry, Laurent Sochard, Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Dr Anne Raynaud, Pr Priscille Gerardin

### LA PRISE EN COMPTE DES PROCHES DE L'ENFANT : QUELLE FINALITÉ ? QUELS OBSTACLES ? QUELS OUTILS ? QUELS POSSIBLES ?

Le recours aux proches de l'enfant en appui du travail avec les parents est encouragé par les textes aujourd'hui. Il se traduit pourtant encore très peu dans la réalité des pratiques professionnelles en protection de l'enfance.

Formateurs :

**Philippe Fabry**, formateur, chercheur, docteur en sciences de l'éducation, auteur du livre *De l'enfant placé à l'enfant confié* (2021, éd. L'Harmattan) et *Prévenir le délaissement parental en protection de l'enfance* (à paraître).

**Laurent Sochard**, psychosociologue praticien-chercheur, spécialisé sur les approches participatives en protection de l'enfance. Il accompagne les départements et le secteur associatif lors de projets participatifs.

### LIENS D'ATTACHEMENT ET BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

Mieux appréhender la question des besoins de l'enfant et, au travers d'une étude sur les liens d'attachement, mieux comprendre comment répondre au méta-besoin de sécurité.

Formatrices :

**Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, auteure du rapport *Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance*, directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance.

**Dr Anne Raynaud**, psychiatre, directrice générale de l'Institut de la parentalité, auteure de *La sécurité émotionnelle de l'enfant : comment l'aider à se construire grâce au lien d'attachement* (2019, éd. Marabout).

### LES 1000 PREMIERS JOURS

Ce qui se joue (au plan moteur, psychique, émotionnel) dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans et les enseignements concrets à en tirer dans l'accompagnement des enfants protégés, construction et projet de vie.

Formatrices :

**Pr Priscille Gerardin**, responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et chef du pôle de Psychiatrie Enfants et adolescents, CHU du Rouvray.

**Dr Marie-Paule Martin-Blachais**, auteure du rapport *Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance*, directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance.



**LE 24 JANVIER 2023**

10H00-13H00 / 14H00-17h00

Webinaire+ de 6 heures en visioconférence via Zoom.

La formation est centrée sur les participants. Les apports formatifs alterneront avec des échanges interactifs à partir d'expérience des stagiaires.

Tarif : 300 €



**LE 26 JANVIER 2023**

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Webinaire de 5 heures en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec des temps d'échanges avec les participants.

Tarif : 250 €



**LE 9 MARS 2023**

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Webinaire de 5 heures en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec au minimum trois temps d'échanges avec les participants.

Tarif : 250 €

DECouvrez NOS AUTRES FORMATIONS SUR

[www.ecoleprotectionenfance.com](http://www.ecoleprotectionenfance.com)

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à :

[inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com) ou par tél : 01 53 10 24 10



# EN FINIR AVEC L'ÉPREUVE DU FROID

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Les chiffres et les conséquences de la précarité énergétique font froid dans le dos. Dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, l'hiver 2022-2023 s'annonce particulièrement rude pour les plus de 5 millions de foyers français qui vivent dans des passoires énergétiques. Si les mesures nationales peinent à porter leurs fruits, des initiatives nouvelles voient le jour. De quoi réchauffer au moins les cœurs ?

“ Il y a tout à refaire, se désole Juanna, 80 ans<sup>1</sup>. L'électricité, l'isolation, la plomberie, la salle de bains, l'étanchéité du toit...” Une passoire thermique, voilà comment la retraitée qualifie sa petite maison décatie de Montataire (Oise). Un poêle à bois apporte quelques degrés qui la rendent vivable. “Je ne me chauffe que comme ça. L'électricité, c'est beaucoup plus rare. Je mets juste un peu le radiateur le matin dans la salle de bains. Sinon, ça revient trop cher”. Souffrir du froid est une réalité partagée par de nombreux Français et, avec la hausse du coût de l'énergie (28,5 % en moyenne en 2022), “de plus en plus de monde devra faire des arbitrages impossibles entre des choses qui sont toutes aussi indispensables : se chauffer, manger, se déplacer, se soigner...”, s'alarme Christophe Robert, sociologue et délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

## ÉTAT DES LIEUX

Ce qu'on appelle la précarité énergétique est une notion récente. “Le terme n'existait pas il y a vingt ans”, rappelle Manuel Domergue, directeur des études de la même fondation<sup>2</sup>. Selon la loi du 10 juillet 2010, “est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions

d'habitat”. Pour donner un peu de réalité tangible à cette définition, l'Observatoire national de la précarité énergétique ajoute au “ressenti de l'inconfort”, le critère de taux “d'effort énergétique”. “Tout foyer consacrant plus de 10 % de son revenu aux dépenses énergétiques, et appartenant au 30 % de Français les plus pauvres, est considéré en situation de précarité énergétique”. L'observatoire considère aussi en situation de précarité énergétique “les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont les dépenses énergétiques sont supérieures à la médiane nationale”. L'Ademe estime que les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches. Si on évalue à 12 millions le nombre de Français subissant la précarité énergétique, Christophe Robert rappelle qu'il s'agit là de données datant d'avant le début de la guerre en Ukraine.

## MISES EN CAUSES

La précarité énergétique est la combinaison de trois facteurs : des ressources faibles, un coût de l'énergie élevé et des logements mal isolés. Selon le Réseau pour la transition énergétique, 17 % des résidences principales sont des passoires énergétiques. Et les statistiques du ministère de la Transition écologique indiquent que sur l'échelle de la performance énergétique, les ménages les plus modestes occupent 28 % des logements privés locatifs catalogués F et G.

“Lorsqu'on n'arrive pas à se chauffer, on ne reçoit plus





chez soi et on n'est plus invité non plus, ajoute Isolde Devalière, sociologue au Laboratoire Services, Process et Innovations du Centre scientifique et technique du bâtiment<sup>3</sup>. Cela contribue à l'isolement et à une forme de détresse psychologique. Le froid a aussi des effets sur la réussite scolaire des enfants qui ont du mal à se concentrer sur leurs devoirs. Mais l'effet le plus documenté concerne la santé : bronchites, rhinites, asthme sont fréquents. Certains de ces problèmes respiratoires sont liés à des moisissures ou à une mauvaise qualité de l'air, notamment quand les gens obstruent leurs aérations". Un document de mars 2022 du ministère de la Transition écologique assure que la rénovation de l'ensemble des passoires énergétiques d'ici 2028 permettrait de réaliser "une économie de 525 millions d'euros en coût de santé pour la sécurité sociale"... chaque année !<sup>4</sup>.

### DES RÉPONSES NOMBREUSES MAIS INCOHÉRENTES

Ce n'est donc pas seulement par humanisme que les gouvernements mettent en place des mesures pour aider les ménages modestes à payer leurs factures et qu'ils tentent de bâtir une politique structurelle de soutien à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Parmi les dispositifs actuels, on peut citer le Chèque Energie (et le Chèque Énergie exceptionnel<sup>5</sup> de 2022), MaPrimeRénov, le dispositif "Coup de pouce économies d'énergie, l'Éco-prêt à taux zéro, Les Certificats d'économies d'énergie ou encore les Fonds de solidarité pour le logement des départements. Leurs résultats sont toutefois loin d'être à la hauteur. La plupart des aides publiques en faveur de la rénovation énergétique financent en majorité des rénovations simples (99,7 % pour MaPrimeRénov, 67 % pour l'éco-PTZ). Les rénovations globales n'ont concerné que 57 000 logements des 750 000 projets de rénovation financés en 2021 par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Dans une note rendue publique le 28 octobre, la Cour des comptes dénonce la "cohérence insuffisante dans l'articulation des politiques publiques de rénovation énergétique des bâtiments". La notion même de rénovation reste "imprécise" et les réformes fréquentes du secteur ont nui à la lisibilité des dispositifs mis en place", déplore la Cour. Quant au bouclier tarifaire initié pour faire face à l'inflation, il passera de 4 % à seulement 15 % en 2023.

Dans une tribune commune, les responsables de plus de trente organisations impliquées dans la lutte contre l'exclusion et le dérèglement climatique soulignent que "les quelques avancées obtenues ces dernières années sont loin de nous mettre sur les rails de nos



© iStock

objectifs climatiques et sociaux, comme le permettraient de vraies rénovations globales" et rappellent qu'en 2017, le gouvernement s'était engagé à rénover toutes les passoires thermiques d'ici 2027.

Ça "coince" notamment parce que le montant des aides est relativement bas au regard du coût des rénovations globales (rarement moins de 50 000 €). Pour les ménages précaires, le reste à charge (évalué à 39 % par la Fondation Abbé Pierre) est bien trop élevé pour se lancer dans une telle aventure. Par ailleurs, la distribution de MaPrimeRénov pâtit depuis son lancement des retards conséquents qui gèlent bien des chantiers et les arnaques sont fréquentes (voir encadré). Mais l'argent n'est pas le seul frein. "L'accompagnement moral tout au long du parcours est la clé, confirme Isolde Devalière. C'est ce qui fait la différence entre un ménage qui va jusqu'au bout du parcours et un ménage qui va lâcher, car il se sent abandonné ou non valorisé".

### INNOVER EN FAISANT ENSEMBLE : L'ARA

C'est précisément à ces deux enjeux que répond le dispositif baptisé ARA (pour Auto-Réhabilitation-Accompagnée), que porte l'association Les Compagnons Bâisseurs. Cette dernière s'adresse aux personnes en grande précarité et, depuis plus de 20 ans, aide à améliorer leur habitat par des travaux de plus ou moins grande ampleur. Ces cinq dernières années, les chantiers concernent de plus en plus le chauffage, constate Suzanne de Cheveigné, présidente de l'association. "La rénovation énergétique ? C'est d'une complexité incroyable, lance-t-elle. Pas seulement dans sa dimension technique (sur quoi agir d'abord : les fenêtres, le toit, l'électricité...), mais aussi dans sa dimension administrative. Les dispositifs d'aides financières et leurs

## ARNAQUES, MALFAÇONS, SUPERVISION

Devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, pressions pour conclure des ventes, travaux bâclés, installations aux bénéfices quasi nuls... la DGCCRF met en garde contre les pratiques frauduleuses. Ce 5 décembre, Spekty, bureau de contrôle en charge des vérifications de travaux financés par les certificats d'économie d'énergie pointait, lui, que seuls 51 % des chantiers d'isolation des combles contrôlés étaient satisfaisants, 64 % de ceux d'isolation des murs par l'extérieur et 65 % pour l'isolation du plancher bas. En cause, le "non-respect des règles de l'art", des surestimations de surface, ou des problèmes de résistance thermique ! Un comble quand on sait que les travaux étaient tous effectués par des entreprises détenant le label RGE.

Pour tenter de limiter les déboires, dès l'an prochain, certains travaux financés par *MaPrimeRénov'* devront passer par un "Accompagnateur Rénov'". Cet opérateur agréé par l'État ou désigné par

une collectivité locale a pour mission de valider la pertinence des travaux envisagés, aider à sélectionner les entreprises et des devis, épauler dans les démarches administratives... Déjà expérimenté en 2022, le dispositif devient donc obligatoire dès janvier à partir de 5 000 € de travaux de rénovation énergétique bénéficiant de *MaPrimeRénov' Sérénité* (financement des travaux de rénovation globale permettant un gain énergétique d'au minimum 35 %) et dès le 1<sup>er</sup> septembre pour les travaux d'au moins "deux gestes de rénovation" faisant l'objet d'une demande de *MaPrimeRénov'* supérieure à 10 000 €. Mais ce recours à l'Accompagnateur Rénov' ne sera gratuit que si la collectivité a mis en place un financement dédié. À voir dans le temps s'il ne se révèle pas être une strate administrative et coûteuse de plus pour les ménages.

En savoir plus : [france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

critères d'attribution changent presque tous les ans, même les professionnels s'y perdent. Pour ceux qui ont du mal à se nourrir ou se soigner, se plonger dans ces méandres est impossible, d'autant qu'il y a des interlocuteurs différents selon que l'aide sollicitée est sociale, technique ou financière."

Le dispositif ARA est une approche complète qui prend le temps de la rencontre personnalisée dans dimension humaine avant d'entamer les phases de diagnostic, recherches de financements et d'artisans. "Notre spécificité est de faire baisser les coûts en faisant participer les propriétaires et leurs proches (amis, voisins...) au chantier, explique Suzanne de Cheveigné. C'est essentiel d'un point de vue financier, mais surtout, par cette approche, nous les remobilisons et leur redonnons du pouvoir d'agir. Ils reprennent une partie de leur vie en main. Nous sommes dans une logique d'éducation populaire".

Chaque année, plus de 5 000 ménages sont ainsi accompagnés pour refaire électricité, plomberie, installer des sanitaires ou se lancer dans une rénovation globale. L'association, qui compte de nombreux professionnels du bâtiment, joue le rôle de pivot entre les bénéficiaires, les artisans qu'elle sollicite et les organismes financeurs. Pour les chantiers moins lourds, elle met aussi à

disposition une bibliothèque d'outils, organise des ateliers collectifs notamment grâce à son Bricobus, un espace-conseil et de formation qui sillonne les villages et villages isolés.

### INNOVER AU PORTE-À-PORTE : LA CROIX ROUGE

Basée en Île-de-France, Croix-Rouge insertion LogisCité répond, quant à elle, à une double mission : lutter contre l'exclusion énergétique et insérer professionnellement de personnes éloignées de l'emploi. Une quinzaine d'entre-elles, recrutées pour 6 à 24 mois, sont formées par l'association à des missions de "média-teurs" et "animateurs en économies d'énergie". "En pratique, cela consiste à monter des ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergies dans les quartiers, à faire du porte-à-porte chez les particuliers, ou encore de réaliser des diagnostics sociotechniques", explique la directrice, Caroline Ferrero. Ces diagnostics permettent de donner des conseils de maîtrise de l'énergie, d'offrir de quoi alléger les factures (mousseurs de robinet, joints de fenêtres, sacs d'économie de chasse d'eau...) et d'orienter vers les structures aptes à réaliser des travaux plus conséquents (isolation, changement de chauffage, de vitrage...). Depuis le lancement de la

structure en 2016, Plus de 6 000 ménages ont été sensibilisés via les animations individuelles ou collectives et plus de 1 000 médiations ont été menées à domicile. Entre 2020 et 2021, après le passage des médiateurs, plus de la moitié des ménages éligibles ont demandé, et obtenu, le Chèque énergie et plus de 35 % des ménages ont entamé des travaux d'isolation ou de modification du système de chauffage. En moyenne, l'an passé, les ménages avaient réalisé 235 € d'économie.

## INNOVER EN GRAND : TERRITOIRES ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

C'est à une autre échelle que se place le programme "Territoire Zéro Exclusion Énergétique" (TZE). Celui-ci est porté par l'association STOP Exclusion Énergétique qui fédère 60 organisations de la solidarité, de l'écologie, de l'économie et de la recherche, publiques et privées... (Fondation des transitions, Saint-Gobain, Enedis, Réseau Eco habitat, Afpa, la banque des territoires, les compagnons bâtisseurs...). "Notre objectif est de rénover, d'ici 2030, 500 000 passoires thermiques dans lesquelles vivent près de 1,5 million de personnes, explique Gilles Berhault, son délégué général. Faire de l'accompagnement diffus est insuffisant. À un moment donné, il faut pouvoir raisonner à l'échelle territoriale, d'un quartier, d'un village".

La méthode du programme TZE consiste à créer une alliance locale qui rassemble les compétences des différents secteurs impliqués : action sociale, urbanisme, habitat, bâtiment, médico-sanitaire, financement... Parmi les bénéfices attendus, des échanges constructifs entre des acteurs qui travaillent souvent en silos, la mutualisation d'achats, et une meilleure adhésion d'artisans qui hésitent parfois à s'engager sur ce type

de chantier avec des publics qu'ils connaissent peu. La démarche doit aussi faciliter l'accueil et l'intérêt des propriétaires occupants. "Ces derniers se cachent souvent de vivre dans ces logements décatés, explique Gilles Berhault. Nous devons créer un climat de confiance, montrer que ce qui est possible de faire chez un voisin l'est aussi chez eux, qu'il y a des gens pour les aider à faire des choix, trouver tous les financements, des entreprises, suivre les travaux voir les aider à se loger pendant ceux-ci."

Au cœur de cette méthode, deux nouveaux métiers : celui d'ensemblier territorial (proche des missions d'un chargé du développement territorial) mais surtout celui d'"ensemblier solidaire". Cet acteur central est formé à accompagner socialement, techniquement et financièrement les familles très modestes dans leurs travaux de rénovation, et ce, dès la première prise de contact jusqu'aux semaines d'après chantier. "L'ensemblier solidaire est le maillon manquant aujourd'hui pour massifier la rénovation", veut croire Gilles Berhault". Le collectif souhaite proposer ce métier au registre des métiers et former à terme plus de 10 000 "ensemblers solidaires", qu'il s'agisse de simples citoyens, d'étudiants des filières sociales ou techniques, d'artisans, de professionnels de l'action sociale, de bénévoles d'associations caritatives, d'architectes... L'Afpa est d'ailleurs partenaire de la démarche. Une première promotion (soutenue notamment par AG2R, l'ANAH, la Fondation Schneider, Valorem, Mirova, Leroy Merlin, et des collectivités territoriales) comprenait dix personnes qui sont intervenues sur 25 chantiers. D'ici 2025, l'association ciblera 2191 foyers, la création 14 collectifs d'acteurs accompagnés dans la mise en place d'un Territoire Zéro Exclusion Énergétique, la mise en action de 89 Ensemblers Solidaires, 14 Ensemblers Territoriaux et la formation de 218 artisans formés et certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)<sup>6</sup>.

On le voit, la prise de conscience semble généralisée et les façons de répondre aux enjeux évoluent. Tant mieux, il est temps que la lutte contre l'exclusion énergétique soit, à son tour, rénovée. ■



© La Croix Rouge

1 : *Aujourd'hui En France*, 15 octobre 2022

2 : *Libération*, 10 novembre 2021

3 : [francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr)

4 : *Thema Rénovation énergétique des logements : des bénéfices de santé significatifs* ». Ministère de la transition écologique. Mars 2022.

5 : d'un montant de 100 à 200 €, il sera versé à 40 % des foyers les plus modestes à partir de ce mois de décembre 2022.

6 : La mention "Reconnu Garant de l'Environnement" est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.

# UN VÉLO POUR TOUS

FOURNISSEUR DES HÔPITAUX ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS



ROULE MA POULE !

La MOBILITÉ DOUCE adaptée aux SÉNIORS et aux PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (P.M.R.)

Avec sa position assise adaptée, le **Maxi** est le vélo idéal pour combiner la stabilité d'un tricycle et l'aisance d'un vélo.



ESSAIS GRATUITS dans toute la France

Un Vélo Pour Tous est une marque du groupe :

MEILLEURS VELOS.FR

Contactez-nous dès maintenant !

07 80 97 60 74  
[www.unveloupourtous.com](http://www.unveloupourtous.com)



## LA POPULATION UKRAINIENNE A BESOIN DE VOUS



croix-rouge française

**AIDEZ-LA**  
Faites un don sur

[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)



## L'ESPACE D'EXPRESSION DES ACTEURS SOCIAUX

Acteurs sociaux de terrain, professionnels du secteur social ou médico-social, experts sur les questions économiques, sociales ou sociétales, cet espace "Libres Propos" que nous inaugurons ce mois-ci est désormais le vôtre.

Car nous estimons que c'est bien du partage des points de vue et des regards croisés que vient la richesse des débats pour alimenter au mieux la réflexion de chacune et chacun.

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions de contributions par courrier à l'adresse du JAS (*Le Journal des acteurs sociaux*, 13 boulevard Saint-Michel, 75005, Paris) ou par mail à l'adresse [christophe.robert@lejas.com](mailto:christophe.robert@lejas.com)

# QUELQUES REPÈRES SUR LA RÉFORME DE LA TARIFICATION

■ La réforme de la tarification a été introduite par les lois du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, celle du 21 décembre 2015 sur le financement de la sécurité sociale pour 2016, et celle du 23 décembre 2016 sur le financement de la Sécurité sociale pour 2017. Antérieurement, les établissements sociaux et médico-sociaux s'inscrivaient dans le cadre d'une

procédure budgétaire dite itérative, issue de la loi 2002-2. Chaque établissement déposait au 31 octobre de l'année N, son budget pour l'année N+1, auprès de l'autorité de tarification et de contrôle. Dans son budget, l'établissement prévoyait ses dépenses de



fonctionnement, et en particulier les charges de personnel. Celles-ci, qui évoluent mécaniquement en fonction du GVT (glissement vieillesse technicité), représentent plus de 70 % du coût de revient d'un établissement. Et donc le montant des produits de tarification versé par les autorités de tarification et de contrôle était principalement déterminé par les charges prévisionnelles.

■ Avec la réforme, les établissements ont l'obligation d'entrer progressivement dans un processus d'élaboration d'un CPOM\*, débouchant sur la mise en œuvre chaque année d'un EPRD\*\*. Les deux caractéristiques principales de ce nouveau modèle de gestion CPOM/EPRD sont la pluriannualisation et la globalisation de l'approche budgétaire. Ainsi, on demande désormais au gestionnaire associatif qui a signé le CPOM de planifier son activité, de programmer ses investissements et de prévoir l'évolution du coût de

fonctionnement sur plusieurs années, pour les établissements rentrant dans le périmètre du contrat.

■ On passe ainsi d'une gestion budgétaire annuelle à une gestion prévisionnelle pluriannuelle. C'est un changement "brutal" de culture, avec d'un côté un contrat qui fixe juridiquement les règles et les objectifs à atteindre pendant les cinq années, ces derniers étant déclinés dans les fiches actions et de l'autre côté le nouvel outil budgétaire et financier (l'EPRD), très normé.

■ L'innovation principale, c'est que l'EPRD se caractérise par une inversion de

la logique budgétaire, c'est-à-dire que maintenant c'est la prévision des produits (à savoir l'allocation ressources) qui détermine le montant des charges, et plus le budget de charges qui fixe la dotation globale de financement ou le prix de journée comme dans "l'ancien modèle".

\* Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

*Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est, en droit français, le contrat par lequel : un organisme gestionnaire d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux s'engage auprès d'une autorité de tarification sur une période pluriannuelle pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis par ses établissements, bénéficier d'allocations budgétaires correspondantes.*

\*\* État des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) :

*En droit administratif français, un état des prévisions de recettes et de dépenses est un document qui, pour un exercice budgétaire donné, estime les recettes et les dépenses prévisibles des établissements sociaux et médico-sociaux. Un EPRD joue un rôle comparable à un budget, mais ses dispositions sont moins contraignantes dans la mesure où emplois et ressources ont un caractère évaluatif.*

# TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS PA-PH L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS

DOSSIER RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE KPMG

La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de personnes âgées accueillies en Ehpad (environ 800 000 personnes). Or, ces derniers temps, ce type d'hébergement n'a cessé d'attirer l'attention des médias et de l'opinion avec la révélation de divers scandales qui fragilisent la confiance dans ce mode d'accueil, comme celui d'Orpea. Mais le vrai danger ne vient pas seulement des sociétés commerciales, privilégiant souvent le profit sur la bientraitance des personnes accueillies. Le problème est bien plus global, associant difficultés de recrutement, incidences lourdes de l'inflation sur les coûts, et complexité des réglementations.

Or, sur ce dernier point, on attendait de réels progrès avec notamment l'évolution de la législation sur la tarification. C'est pourquoi *Le Jas* a demandé à un observateur de terrain particulièrement reconnu dans son secteur d'intervention, Thierry Gallier (consultant pour KPMG pour la région Charente-Limousin et manager KPMG pour la région Grand-Ouest) de nous faire part des constats et des appréciations qu'il relève à propos des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et des états prévisionnels des recettes et des dépenses (EPRD) dans le cadre de ses diverses missions.

*Le Jas* : Que pensez-vous de la réforme de la tarification engagée ces dernières années ?

Il était nécessaire et vital pour le secteur de faire évoluer le modèle de gestion, et la transposition du modèle marchand dans le secteur social et médico-social n'est pas critiquable. Ce qui l'est, c'est la temporalité de la réforme et l'absence de pédagogie, qui aujourd'hui génèrent une forme de "souffrance" pour un certain nombre de gestionnaires associatifs. Alors que ces derniers étaient partants pour une réforme.

On le sait tous, le changement est souvent difficile à vivre, et a fortiori lorsque les outils du changement s'apparentent à de la technique pure comprise du seul initiateur de la réforme. En clair un changement ne doit pas être subi, mais annoncé et accompagné...

Ce que nous constatons sur le terrain est bien différent de ce qu'espéraient, notamment, les gestionnaires associatifs. Ceux qui avaient déjà dans l'ancien régime signé un ou plusieurs CPOM, en connaissaient les richesses et les avancées, mais il s'agissait d'une première génération de contrats. Mais avec les CPOM nouveau régime, ils constatent malheureusement que dans les faits "le C de contrat, s'est transformé en C de convention...". Et que l'écriture partagée et constructive d'hier

du contrat entre gestionnaire et autorité de tarification, s'est transformée aujourd'hui en une trame rigide et imposée, laissant peu de place (voire aucune) aux propositions contractuelles du gestionnaire associatif. En tant que consultant présent tous les jours dans les établissements, je constate un recul certain, voire un frein à l'innovation (notamment dans l'innovation du mode de prise en charge) par rapport aux premières générations de CPOM qui, par leur co-construction des orientations et des objectifs, visaient une plus forte valeur ajoutée sociale du contrat.

Le sentiment qui domine dans le secteur est dorénavant celui d'un rapport déséquilibré entre le gestionnaire associatif et l'autorité de tarification et de contrôle. Ce déséquilibre est entretenu, côté financeur, par de grosses difficultés à organiser des temps de rencontre dans le déroulement du processus de contractualisation, par une prise en compte insuffisante des obligations statutaires lorsqu'il s'agit de faire valider un contrat pluriannuel qui ne contient pas les garanties essentielles de "sécurité financière" pour rassurer les administrateurs, par une trame de contrat imposée, souvent trop générique et dans laquelle le gestionnaire ne se reconnaît pas.

## **Le Jas : N'est-ce pas un moyen de pousser à la fusion d'établissements et d'associations ?**

C'est évident. Quand on augmente le niveau d'exigence et le niveau de réglementation, certains gestionnaires peuvent rencontrer des difficultés. D'ailleurs, dès à présent les associations qui ne gèrent qu'un établissement s'engagent dans des processus de regroupements, après avoir été approchées par d'autres associations locales ou par des "gros opérateurs" qui souhaitent accentuer ou parfaire leur maillage territorial. Or ce regroupement n'est pas toujours voulu par les responsables bénévoles. C'est tout particulièrement vrai dans le secteur du handicap, car les bénévoles se demandent s'ils conserveront "un pouvoir" d'orientation et de représentation, dans les nouveaux ensembles. Ils craignent notamment que la généralisation des CPOM et l'avènement de l'EPRD qui l'accompagne, entraînent une forte évolution de la composition des conseils d'administration liée à la professionnalisation des fonctions et qu'ils seront peut-être obligés de passer le témoin...

Cette question fait redouter un repli du bénévolat, que l'on constate déjà sur le terrain, ce qui serait particulièrement très dommageable pour le secteur associatif, qui est centenaire, mais qui a de l'avenir devant lui. En effet, l'extraordinaire progression dans le mode de prise en charges des jeunes et adultes accueillis dans les établissements, ces trente dernières années s'explique aussi par l'engagement et la capacité d'innovation des associations gérées par des bénévoles. En effet, il s'agit de personnes particulièrement expertes sur ces questions car personnellement concernées, souvent parce qu'elles sont "parents eux-mêmes". Si on greffe à ce constat la généralisation des appels à projet, qui émanent des décideurs publics principalement, on voit bien le risque d'assèchement de l'inventivité locale, l'un des ciments du lien social.

Souvent lorsqu'un président me demande si un regroupement avec une autre association serait la solution, je lui réponds qu'"il vaut mieux choisir son destin que le subir". Mais je précise également que, préalablement au rapprochement, il faut s'assurer, qu'avant la fusion des chiffres, il y ait bien la fusion des valeurs partagées par les deux structures associatives, afin que l'ADN et l'histoire de l'association se transmettent bien au futur ensemble. En d'autres termes, sans le respect de ces conditions, le rapprochement d'une association

avec une autre peut être vécu, par un(e) président(e) par exemple, soit comme un échec, soit comme une forme de trahison.

## **Le Jas : Ce mouvement vous paraît-il irréversible ?**

Il semble difficile de résister à un phénomène de regroupement des gestionnaires associatifs. Regardez ce qui se passe dans le monde des entreprises ou les fusions ont créé des entreprises "géantes". Dans le secteur PA/PH, la contraction des finances publiques, notamment, encourage le recours à des solutions comme les fusions, surtout lorsque les repreneurs, des gros opérateurs, pro-

“  
**SOUVENT LORSQU'UN PRÉSIDENT  
ME DEMANDE SI UN REGROUPEMENT  
AVEC UNE AUTRE ASSOCIATION SERAIT  
LA SOLUTION, JE LUI RÉPONDS  
QU'"IL VAUT MIEUX CHOISIR  
SON DESTIN QUE LE SUBIR "**  
”

posent des solutions financières aux financeurs, en face de problématiques de déficits chroniques.

Et on peut penser que la généralisation des CPOM/EPRD joue un rôle important dans ce phénomène. Tout y concourt : la remise en cause du principe de l'opposabilité des dépenses de personnel qui réduit les marges de manœuvre des établissements, et la démotivation des responsables bénévoles due au sentiment du subordination qui résulte du rapport déséquilibré avec les autorités de tarification et de contrôle. Mais surtout, dans ces nouvelles conditions, les gestionnaires associatifs qui gèrent seulement un ou deux établissements n'auront souvent, pas d'autre choix que de se faire reprendre par un autre gestionnaire. D'ailleurs en région, on voit dorénavant des opérateurs venus de toutes les régions de France, prospecter pour reprendre la gestion d'établissements, souvent en difficultés (difficultés pas obligatoirement financières).



On est donc bien en train d'assister à une très grande restructuration et recomposition du secteur, avec la perspective d'une nécessaire adaptation du secteur associatif, au risque de constater un déclin de ce dernier. Pourtant ce mouvement ne démerite pas, surtout quand on regarde l'extraordinaire évolution de ces dernières années. En effet, quand je suis dans une maison d'accueil spécialisée ou un ESAT aujourd'hui et que je me souviens de mes premières visites dans des établissements dans les années 80, je ne peux m'empêcher de relever qu'il s'agit d'un fantastique marqueur de l'évolution bien traitante de notre société.

## **Le Jas : Quel est votre pronostic pour les prochaines années ?**

Le CPOM, l'EPRD, les indicateurs d'activité, les ratios qui ont vu le jour avec ce nouveau modèle de gestion, ont fait entrer les établissements dans des grilles, des tableaux de bord, des budgets prévisionnels pluriannuels, avec toute une terminologie nouvelle. Le ressenti désagréable vécu par le secteur, est que la dimension financière et budgétaire d'un établissement devienne plus importante que le cœur de métier de l'établissement. Par ailleurs, une question suscite également une forme d'inquiétude, celle du devenir de la trésorerie des établissements, à l'entrée dans le nouveau modèle de gestion CPOM/EPRD. Rappelons que le bon état de la trésorerie d'une grande majorité d'associations gestionnaires, est le résultat de la mécanique légale de la loi du 2 janvier 2002, et qu'en aucun cas, il ne peut être reproché à un gestionnaire associatif d'avoir une trésorerie "confortable". Rappelons qu'une situation saine au niveau de la trésorerie ne veut pas dire que l'établissement n'éprouve jamais de difficultés à équilibrer son budget de fonctionnement. Car cette trésorerie est le fruit de la séparation des enveloppes budgétaires "fonctionnement" et "investissements" imposée par le législateur depuis de nombreuses années, avec en principe fondateur, l'étanchéité entre la section de fonctionnement et la section d'investissements (ou pour être plus technique, entre le fonds de roulement d'investissements et le fonds de roulement d'exploitation). Grâce à ce mécanisme, la trésorerie des établissements privés leur donnait en moyenne une autonomie de 90 jours, ce qui était conforme à l'environnement réglementaire issu de la loi de 2002. En effet, les

autorités de tarification et de contrôle imposaient la présence de ce "socle financier" dans les établissements. Et c'est grâce à ces réserves que les établissements peuvent investir, faire face aux dépenses de fonctionnement, financer l'innovation dans les modes de prise en charge des personnes accueillies et par là même créer des services adaptés aux besoins des personnes. Or, les autorités de tarification imposent une nouvelle grille d'analyse financière faisant référence progressivement à un ratio d'autonomie de 60 jours en matière de trésorerie. Certains gestionnaires ont donc le sentiment très désagréable qu'à l'occasion des diagnostics réalisés en amont du CPOM, on leur reproche d'avoir une trésorerie "trop confortable" et qu'au même moment on leur parle de "l'efficacité des missions". Il leur est insupportable d'avoir à se justifier sur leur trésorerie, alors que la construction, la progression et le niveau de celle-ci, sont précisément la résultante de leur bonne gestion et d'une réglementation qui a eu beaucoup de mal à se réformer (notamment sur l'étanchéité de la section de fonctionnement et de la section d'investissements).

Quand on additionne toutes ces nouvelles contraintes, on comprend pourquoi le phénomène de regroupement des associations va s'amplifier. Cela permettra, aux gestionnaires "qui absorbent" de mieux répondre à des appels à projets et de mieux concurrencer les nouveaux opérateurs commerciaux, de plus en plus présents dans le secteur. Mais comme je l'ai déjà précisé plus haut, je crains que les regroupements motivés par des impératifs financiers, fassent passer au second plan, le pilier central que représente les valeurs associatives portées par les bénévoles.

Pour l'heure, l'année budgétaire 2022 qui se termine, mais aussi l'année budgétaire 2023 qui s'annonce, risquent fort de faire trembler "le nouveau modèle de gestion CPOM/EPRD" sur son socle, avec l'inflation (et le mot est faible) des dépenses énergétiques des établissements, l'augmentation "exponentielle" des dépenses de personnel suite aux différents avenants parus dans le secteur social et médico-social, aux différentes revalorisations du SMIC et valeurs du points et à l'impact du SEGUR.

Ce nouveau modèle CPOM/EPRD, présenté comme vertueux, ne tiendra pas la ligne si les financements n'arrivent pas à temps dans les établissements. ■

# LES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE FONT DE LA FRATERNITÉ LE GRAND COMBAT POUR L'AVENIR

PAR LOUIS DE COURCY

Le week-end du 28 au 30 octobre dernier se déroulait à Lille la 96<sup>e</sup> rencontre des Semaines sociales de France (SSF), dans les murs de la prestigieuse Université Catholique de Lille. Créée en 1904 pour offrir aux citoyens un espace de débat sur tous les sujets de société (éducation, solidarité, éthique, environnement, religions...), l'association des *Semaines sociales de France* propose chaque année un événement autour d'un thème d'actualité. Cette année, c'est la fraternité qui était à l'honneur, quelques jours après la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité du 15 octobre dernier, organisée par l'Odas avec les concours du *Journal des Acteurs Sociaux* et d'une cinquantaine d'organisations d'élus locaux et d'acteurs associatifs.

**“ LA FRATERNITÉ, NOTRE COMBAT ”.** Tel était le titre de cette 96<sup>e</sup> rencontre des SSF, avec le souci de promouvoir comme jamais la fraternité, une valeur beaucoup trop délaissée. Quelque trois cents personnes sur place et autant à distance ont donc suivi les travaux de cette rencontre durant laquelle la fraternité a été mise en exergue, comme un axe de résistance au cœur des problématiques actuelles : guerre en Ukraine, crise économique, angoisse environnementale, conflits inter-religieux...

## DES TÉMOIGNAGES MOTIVANTS

En ouverture, Jean-Marc Sauvé, intervenant ici en tant que président de la Fondation Apprentis d'Auteuil,

rappelle que “la fraternité fait partie de notre pacte national”. Il explique que ce troisième pilier du triptyque républicain “est la condition et la conséquence de la liberté et de l'égalité”.

De son côté, Béatrice Ouary, spécialiste de la Bible, témoigne que dans les textes religieux et en particulier dans la Genèse, on alerte sur l'idée que “plus la violence monte, plus la terre dépérit”. Autrement dit, que la fécondité de la terre est le baromètre de l'entente des humains. Cécile Duflot, ancienne ministre, ancienne secrétaire générale d'Europe Ecologie Les Verts (EELV), aujourd'hui directrice d'Oxfam France (une ONG luttant contre les pauvretés), va dans le même sens : “le climat va nous pousser à bouger très vite pour survivre”. Et on ne pourra éviter de nous entendre fraternellement pour nous sauver mutuellement.

Pierre Servent, journaliste spécialiste des questions de géopolitique, et Mario Giro, ancien ministre italien et médiateur de Sant'Egidio (association catholique pour la paix), tentent tous les deux de montrer que, au nom de la fraternité, baisser les bras, par exemple, face à la logique guerrière d'un Vladimir Poutine, n'est pas la bonne attitude. Car, s'il n'y a pas de guerre juste, “il faut la faire face à l'agresseur, ce qui n'empêche pas en même temps, de préparer la paix”.

## LA PAROLE AUX JEUNES

Faire vivre la fraternité, c'est savoir la projeter dans l'avenir, et surtout savoir quelle valeur elle représente pour les jeunes générations. Trois étudiants témoignent ainsi de leur vision de la fraternité.

Maximilien Terny, à l'Institut Supérieur d'Agriculture, évoque l'époque où les gens se retrouvaient autour d'un seul feu : “ Nous sommes invités à restaurer cette

fraternité-là”. Pour lui, pas question d’un retour en arrière, mais c’est d’une sobriété chaleureuse dont il veut parler.

Solen de Kersaint-Gilly, étudiante en médecine, affirme quant à elle : “Notre génération veut trouver du sens dans les métiers choisis”. Et si elle a choisi de soigner les gens, c’est pour bien autre chose que gagner de l’argent.

Paul Duschesne, étudiant en droit de la responsabilité médicale, pense que face à la terre maltraitée, aux guerres absurdes, à toutes les pauvretés, il est plus que jamais nécessaire de promouvoir la fraternité, et que c’est seulement comme ça qu’on pourra revitaliser la démocratie.

## DES ATELIERS POUR MIEUX SE RENCONTRER

Cette rencontre annuelle des Semaines sociales de France était émaillée de “tables inspirantes”, ateliers dans lesquels les participants se sont répartis pour échanger avec des acteurs en particulier associatifs. Car il ne suffit pas de “penser l’avenir et les futurs désirables” (thème récurrent des années 2021-2022 aux SSF). Encore faut-il agir.

Aussi, par exemple, Thierry Cardinael, 42 ans, chef d’entreprise, raconte comment il “se levait tous les matins en se demandant pourquoi il existe dans notre pays des mines de compétences non exploitées”. Alors, avec son équipe, il s’est mis au service des élus, des entrepreneurs, des associations, pour les aider à repérer les personnes ignorées et donner sens à leur vie. “Et je vous assure, ça marche !” confie-t-il, enthousiaste. Régis Verley, 79 ans, ancien journaliste de *Nord-Eclair*, témoigne de ce qu’est l’habitat solidaire. Avec son épouse, il a créé à Villeneuve-d’Ascq “Toimoinous”, une association de propriétaires et locataires en HLM. Depuis cinq ans, cet immeuble propose aux occupants (personnes âgées, mères célibataires, jeunes parents) des 22 appartements des espaces et services en commun et une entraide au quotidien. “En fait, j’ai ‘acheté’ le plaisir d’avoir à côté de chez moi un locataire social. Et nous en sommes très fiers, même si c’est parfois tendu, mais tellement dynamisant”, relève Régis Verley.

## QUEL RÔLE POUR LES POLITIQUES ?

Participer à la vie citoyenne ne peut que contribuer à une fraternité plus large. C’est ce que démontre le

jeune maire de Villeurbanne, Cédric Van Styvendael, convaincu qu’il faut “remettre l’intelligence collective et l’espérance au cœur de nos actions, c’est ce qui manque sérieusement en politique”. Pour ce faire, une multitude d’initiatives ont été prises dans cette grande ville de la banlieue lyonnaise, comme notamment des assemblées citoyennes auxquelles sont invités des habitants pris au hasard.

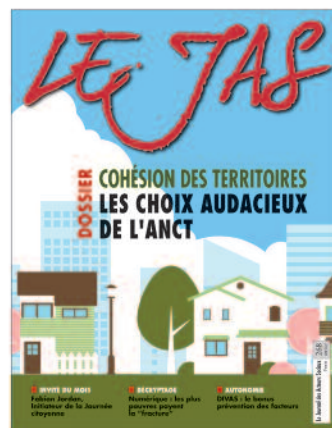
Laurence de Nervaux, directrice de Destin Commun, organisme visant à réduire la fracture sociale, mesure la nécessité d’une telle politique, lorsqu’elle dénonce ce qu’elle appelle “l’effondrement de la solidarité”, avec 22 % de la population française se considérant comme laissée pour compte.

“

**LES IDENTITÉS RELIGIEUSES  
DEMEURENT INDISPUTABLES.  
EN REVANCHE, LES CONVICTIONS,  
ELLES, SONT DISPUTABLES. DONC,  
RENDONS-NOUS INTELLIGIBLES  
LES UNS POUR LES AUTRES**

”

Le sujet des antagonismes religieux a aussi été abordé lors de cette rencontre de Lille. Adrien Candiard, dominicain membre de l’Institut d’Études Orientales, explique en quoi les religions, au lieu de s’affronter, peuvent contribuer à la fraternité : “Les identités religieuses demeurent indiscutables. En revanche, les convictions, elles, sont discutables. Donc, rendons-nous intelligibles les uns pour les autres”. Pour conclure, Isabelle de Gaulmyn, présidente des SSF, exhorte tous les participants : “À nous de faire en sorte que tout ce qui a été échangé ne reste pas entre nous.” Car pour elle, et sûrement pour les 600 participants, il y a dorénavant une urgence soulignée en rouge : vivre la fraternité. ■



# DES RÉSEAUX

## Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



# LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DU RÉSEAU ADMR

Précaution constante de l'ADMR, la démarche qualité était déjà lancée depuis les années 90, avec l'adoption de la charte qualité ADMR et la participation aux travaux sur la norme Afnor. Plus récemment, le réseau a contribué à la construction du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de Santé via une contribution nationale.

La diversité de services et de structures conduit le réseau ADMR à s'appuyer sur différents types de démarches qualité. Pour la plupart, ces démarches s'inscrivent dans un cadre réglementaire, qui impose de justifier des moyens mis en œuvre pour assurer la qualité des services à la personne. Il s'agit notamment de répondre aux exigences de la loi 2002-2 et de ses outils tels que le projet de service, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement... Mais aussi de respecter les exigences des différents cahiers des charges en fonction des activités proposées et des personnes accompagnées. Certaines structures mettent également en place une politique d'amélioration des pratiques, en s'appuyant sur diverses normes.

## UNE REPRÉSENTATION EFFECTIVE À TOUS LES NIVEAUX

Parce que la participation active de tous les professionnels à la démarche qualité est un gage d'adhésion et de réussite, le réseau ADMR a mis en place une organisation permettant d'avoir une représentation effective de la démarche qualité à tous les niveaux d'organisation. L'ensemble de la démarche qualité est animé par différents acteurs. Ainsi, un responsable projets qualité national définit la feuille de route des actions à mettre en œuvre pour le réseau,



Le 14 octobre, l'Union nationale des ADMR organisait sa Journée nationale qualité

soutient et anime les temps nationaux relatifs à la démarche qualité. Dans les fédérations, est mis en place un binôme référent qualité bénévole et salarié. Enfin, lorsque cela est possible, des relais qualité sont développés en association.

## UNE VRAIE POLITIQUE D'ANIMATION DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

Outre la mobilisation des professionnels, le réseau ADMR a mis en place différents outils/temps de travail et de rencontre permettant d'assurer communication, échanges et prise de décision. Le groupe national qualité, composé de membres experts du réseau, se réunit deux fois par an et travaille à des outils à mettre à disposition du réseau (procédures nationales, fiches de bonnes pratiques, outil d'auto-évaluation...).

Des temps fort nationaux, comme la Journée nationale qualité ou les clubs qualité en région permettent des temps d'échanges et d'expertise avec le réseau sur différentes thématiques qualité.

## L'ADMR ET LES CERTIFICATIONS VOLONTAIRES

Officialisée en 2000, la norme Afnor NF X50-056 définit un niveau de qualité des prestations. La certification est un processus en plusieurs étapes : si elle permet aux fédérations et aux associations d'harmoniser leurs pratiques, elle est également l'occasion de faire progresser les équipes, de renforcer la synergie entre elles et de garantir une meilleure qualité de service et une meilleure relation avec les clients et les partenaires. Au sein du réseau ADMR, 25 % des associations du réseau sont certifiées NF Services aux personnes à domicile, soit plus de 650 associations. Le réseau ADMR se place ainsi comme le premier réseau certifié Afnor en nombre de sites. Enfin, le réseau ADMR est engagé pour une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap à domicile. Quinze associations sont également certifiées Cap'Handéo services à la personne. Cette certification sécurise la prise en charge et le respect des droits des personnes en situation de handicap. ■

# CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION LA FEHAP DÉGAGE DEUX GRANDES PRIORITÉS : L'ÉGAL ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS & LA PRÉVENTION

La Fehap, fédération de référence du secteur privé solidaire, contribue activement aux chantiers Santé et Bien-Vieillir lancés dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR). À travers ses délégations régionales, elle participe aux ateliers organisés sur l'ensemble du territoire pour porter les spécificités du secteur et les idées qu'elle souhaite voir aboutir pour co-fonder le système de santé de demain.

## BIEN VIEILLIR : PRÉPARER SA VIEILLESSE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Bien vieillir, ça se prépare jeune ! La Fehap fait de la prévention une des priorités du CNR Bien-Vieillir. L'objectif poursuivi est l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé et la prévention de la perte d'autonomie. Le premier levier proposé par la Fehap est financier, avec la pérennisation d'une enveloppe "prévention" dans les financements ou encore l'élargissement du champ des bénéficiaires des aides pour l'adaptation du logement.

La seconde priorité est d'adapter les mesures de prévention en fonction des publics et notamment les plus fragiles comme les personnes en situation de handicap ou les personnes précaires. La fédération porte le développement d'une logique "d'aller-vers" pour les publics les plus fragiles afin de détecter et de suivre d'éventuelles pathologies ainsi que pour préserver l'autonomie.

La prévention doit également irriguer les politiques publiques de l'autonomie pour aider les personnes âgées à préserver leur autonomie restante. La Fehap agit pour la reconnaissance et l'amélioration de l'accès à l'activité physique adaptée.

Outre cette proposition, la Fehap a défini trois autres priorités : le lien



© FEHAP

social et la citoyenneté, les métiers et l'organisation sur le territoire de l'offre et des services.

## SANTÉ : POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES, L'ADAPTATION DES RÈGLES AU CAS PAR CAS

La réglementation dans le secteur de la santé ne permet pas un accès égal aux soins sur le territoire. Pour autant, la crise sanitaire a montré la capacité d'adaptation des acteurs pour répondre aux besoins en soins. Par exemple, l'élargissement des personnels de santé habilités à vacciner en a amélioré l'accès.

La Fehap propose d'adapter les règles aux circonstances de chaque territoire. Concrètement, la Fehap propose la définition d'objectifs clairs pour chaque territoire, en matière d'accès aux soins ou encore de prévention, puis de laisser les acteurs sur le terrain organiser une réponse adaptée en

fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Parmi les mesures qui pourraient être mises en place dans ce cadre, la Fehap demande une visibilité pluriannuelle des financements ainsi que la possibilité pour les agences régionales de santé (ARS) de pouvoir disposer de nouvelles formes d'incitations financières pour organiser la meilleure réponse possible en fonction des moyens disponibles. La fédération propose également de réviser le dispositif des règles d'autorisation, qui fonctionne trop en silo par établissement, pour l'élargir à un exercice partagé, afin de maintenir l'offre de soins pour répondre aux besoins des territoires.

La fédération défend trois autres priorités : la refondation du service public de santé, la mise en place d'un référent santé et la relance de la dynamique "Ma Santé 2022". ■

# JOURNÉE NATIONALE CITOYENNETÉ ET FRATERNITÉ, BILAN ET PERSPECTIVES

Le 1<sup>er</sup> décembre, les organisations membres du collectif de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité se réunissaient pour faire le bilan de la première édition du 15 octobre 2022 et lancer la mobilisation pour l'édition 2023 qui aura lieu au printemps : le 13 mai 2023. Synthèse des échanges.

## UN BILAN EN DEMI-TEINTE

Associations de maires, Odas, Croix Rouge, Journée citoyenne, Voisins solidaires, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des sapeurs-pompiers, Groupe SOS, Petits frères des pauvres et bien d'autres.... Sur le plan du partenariat, la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (JNCF) n'a pas à rougir de son bilan. Son collectif fédère à ce jour 67 organisations partageant la même volonté : favoriser l'engagement citoyen et développer le lien social. "Au cours de ces derniers mois, nous sommes passés d'un partenariat d'opportunité à un partenariat de conviction", se félicitait le président de l'Odas, Jean-Louis Sanchez, regrettant toutefois un investissement opérationnel plus inégal, certaines organisations étant plus impliquées que d'autres. "Même si tous les partenaires ont pris des initiatives pour faire connaître cette Journée Nationale".

En ce qui concerne la multiplication partout en France le 15 octobre d'initiatives locales et collectives pour promouvoir les valeurs de citoyenneté et de fraternité, le bilan est toutefois plus modeste. Même si des témoignages continuent de parvenir sur des actions innovantes menées dans de nombreux territoires, il reste cependant difficile de quan-



tifier leur nombre. En dehors de quelques actions en provenance de l'AMRF, de l'ADMR et de l'Odas, peu d'informations sont, en effet, remontées. Au total, ce sont ainsi à peu près 150 actions qui ont été repérées (entre les articles de presse, surtout la PQR, les remontées des partenaires via leurs réseaux et la cartographie sur le site internet de la JNCF). Plusieurs centaines de communes ont également organisé des fêtes des voisins ce jour-là. Enfin, une centaine de maires ont signé la Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité affirmant ainsi leur volonté de consolider dans leur commune les liens sociaux et les solidarités de proximité (voir liste des premiers signataires ci-contre).

## DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

Un bilan mitigé donc pour cette première édition, avec de belles

promesses, qui selon les membres du collectif doit encourager à poursuivre le mouvement. "Cette première édition est un point de départ. C'est maintenant plus que jamais, que nous devons nous battre pour redonner toute sa place à la citoyenneté et à la fraternité. Tous les membres du collectif du Labo de la fraternité sont très motivés par cette journée qui permet de fédérer élus, associations, habitants...", affirmait Tarik Ghezali, porte-parole du Labo de la fraternité. Même son de cloche du côté des associations de maires : "Nous sommes très optimiste. Il faut poursuivre et amplifier la démarche. La citoyenneté et la fraternité sont essentielles dans les territoires. Pour 2023 nous aurons plus de temps pour mobiliser nos adhérents", ajoutait Saïd Rahmani, adjoint au maire de Sarcelles et vice-président de Ville et Banlieue. Du côté des établissements pour personnes âgées et de l'aide à domicile, l'enthousiasme est également de mise. "Il est essentiel que les habitants de nos établissements exercent leur citoyenneté. S'appuyer sur cette journée nationale qui mobilise tous les acteurs est donc un enjeu majeur pour nous", commentait Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa. Dominique de Ternay, directeur de la communi-



cation de l'Union nationale ADMR relevait pour sa part : "le récent congrès de l'ADMR a affirmé le rôle essentiel de l'entretien du lien social et du bénévolat. L'engagement bénévole sera d'ailleurs l'un des grands sujets de l'ADMR en 2023. Dans ce cadre la JNCF est une vraie opportunité pour porter cette parole". Et la Fédération des sapeurs-

pompier d'enfoncer le clou : "La question de l'engagement est au cœur de la vocation des pompiers. En 2022, nous avons rejoint le collectif tardivement, il a donc été difficile de mettre en œuvre des actions. Mais notre réseau de 185 000 adhérents est très intéressé à participer à la prochaine édition du 13 mai", indiquait Catherine

Caggegi, chef de projet. Rendez-vous est donc pris pour le 13 mai 2023. Parmi les actions déjà en germe, plusieurs centaines de communes organiseront une Journée citoyenne, une action dont l'Odas porte l'essaimage.

Plus d'infos sur [jnfcf.fr](http://jnfcf.fr)

## LES PREMIERS SIGNATAIRES DE LA CHARTES MUNICIPALE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA FRATERNITÉ

**Jean-Yves Sénant**, maire d'Antony (Hauts-de-Seine) ; **Alain Comont**, maire d'Asnières sur Iton (Eure) ; **André Cornette**, maire de Bantheville (Meuse) ; **Sylvie Larochelle**, maire de Barinque (Pyrénées-Atlantiques) ; **Christian Lignon**, maire de Berlou (Hérault) ; **Gwénaél Poisson**, maire de Bonchamps-lès-Laval (Mayenne) ; **Eric Bernardi**, maire de Boulogny (Meuse) ; **Philippe Vidal**, maire de Cazouls-lès-Béziers (Hérault) ; **Jérôme Desnoue**, maire de Champmotteux (Essonne) ; **Fanny Lacroix**, maire de Chatel-en-Trièves (Ain) ; **Jean-François Lemesle**, maire de Cliponville (Seine-Maritime) ; **Dominique Amiard**, maire de Cures (Sarthe) ; **Magali Rouch-Paulin**, maire de Dracy-lès-Couches (Saône-et-Loire) ; **Stéphane Catalot**, maire d'Ecuelle (Haute-Saône) ; **Martial Dardelin**, maire d'Emagny (Doubs) ; **Jacques Dalex**, maire de Faverges-Seythenex (Haute-Savoie) ; **Alexis Armangau**, maire de Fitou (Aude) ; **Séverine Le Goff**, maire de Flacourt (Yvelines) ; **André-Luc Montagnier**, maire de Fleury d'Aude (Aude) ; **Pierre Ville**, maire de Ganac (Ariège) ; **Gilles Couture**, maire de Geaune (Landes) ; **François Bernardini**, maire d'Istres (Bouches-du-Rhône) ; **Jean-Claude Le Metayer**, maire de Jangoelan (Morbihan) ; **Philippe Lebert**, maire de La Chapelle Huon (Sarthe) ; **Isabelle Dugelet**, maire de La Gresle (Loire) ; **Eric Bourge**, maire de La Guierche (Sarthe) ; **Marie Christine Durand**, maire de Lanas (Ardèche) ; **Simone Malaville**, maire de Larré (Morbihan) ; **Jean-Luc Joyeux**, maire de Le Pout (Gironde) ; **Clovis Cassin**, maire des Ulis (Essonne) ; **Antoine Veran**, maire de Levens (Alpes-Maritimes) ; **Guy Lainey**, maire de Lieurey (Eure) ; **Gérard Pegon**, maire de Ligny en brionnais (Saône-et-Loire) ; **Paul-André Bauer**, maire de Luttange (Moselle) ; **Julien Issartel**, maire de Martignat (Ain) ; **Michel Arcis**, maire du Monastier-Sur-Gazeille (Haute-Loire) ; **Jacky Bonin**, maire de Montagny-près-Louhans (Saône-et-

Loire) ; **Marie-Odile Mainguet**, maire de Montain (Jura) ; **François Ribet**, maire de Montclar de Comminges (Haute-Garonne) ; **Nellie Jolivet**, maire de Montertelot (Morbihan) ; **José Schruoffeneger**, maire de Moosch (Haut-Rhin) ; **Jean-Claude Level**, maire de Neuvillalais (Sarthe) ; **Nathalie Iturria**, maire de Nouilhan (Hautes-Pyrénées) ; **Michel Amiel**, maire de Pennes Mirabeau (Bouches-du-Rhône) ; **Pierre-Michel Viel**, maire de Poilley (Manche) ; **Jean-Paul Pavillon**, maire des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) ; **Pascal Bahu**, maire de Predeignes (Lot) ; **Vincent Joineau**, maire de Rions (Gironde) ; **Cécile Parlot**, maire de Romagné (Ille-et-Vilaine) ; **Dominique Muller**, maire de Saessolsheim (Bas-Rhin) ; **Aurélien Baudoux**, maire de Saint-Georges-d'Annebecq (Orne) ; **Marie-Laure Mugnier**, maire de Saint-Paul-de-Tartas (Haute-Loire) ; **Yves Lachater**, maire de Saint-Adrien (Côtes-d'Armor) ; **Michel Levrat**, maire de Sainte Croix (Ain) ; **Albert Paul Labouesse**, maire de Sainte-Thérence (Allier) ; **Jeanine Bringoux**, maire de Sainte-Marie-Lapanouze (Corrèze) ; **Françoise Jutteau**, maire de Saint-Martial (Ardèche) ; **Cyril Barde**, maire de Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne) ; **Bertrand Piaton**, 1<sup>er</sup> adjoint de Savas (Ardèche) ; **Philippe Laurent**, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine) ; **Pascal Turri**, maire de Sierentz (Haut-Rhin) ; **Pascal Labbe**, maire de Saint-Agoulin (Puy-de-Dôme) ; **Alain Moél**, maire de Turqueville (Manche) ; **Jean-Luc Corbet**, maire de Varcès-Allier-et-Risset (Isère) ; **Claude Lallement**, maire de Vaxy (Moselle) ; **Pierre Blanc**, maire de Villebrumier (Tarn-et-Garonne) ; **Isabelle Le Callennec**, maire de Vitry (Ille-et-Vilaine) ; **Julien Aguin**, maire de Voisenon (Seine-et-Marne) ; **Pascale Liebenguth**, 3<sup>em</sup> adjointe au maire de Wattwiller (Haut-Rhin) ; **Sylvain Gabriel**, maire de Wolschwiller (Haut-Rhin)...

Toute l'équipe du *Jas*  
vous présente  
ses meilleurs vœux  
pour l'année



# MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE



En ce moment, faites effectuer un **audit gratuit** de vos contrats assurances santé et prévoyance avec notre partenaire **AGEO** !

Depuis vingt ans, Mediassoc est au côté des associations du secteur qui veulent optimiser leurs achats.

Contrats de prévoyance, téléphonie et Internet, butane, fournitures de bureau... Mediassoc a négocié pour votre association **les meilleures offres grands comptes** et vous accompagne à tout moment dans la relation avec les entreprises partenaires.

Sans adhésion, sans aucune obligation et **entièrement gratuitement**, rejoignez les milliers d'associations utilisatrices de Mediassoc en vous inscrivant simplement sur [mediassoc.fr](http://mediassoc.fr).



**MediAssoc**

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL  
SANS MINIMUM D'ACHAT  
SANS INTERMEDIAIRE  
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V<sup>e</sup>

**01 45 86 46 14**

<https://www.mediassoc.fr>



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun



MOBILISATION DE RÉSIDENTS, CHARGE DE TRAVAIL IMPORTANTE, EFFORTS EXCESSIFS

# Protégez les salariés de votre établissement

Les troubles musculosquelettiques ont un impact fort sur la santé de vos salariés et sur leur bien-être au travail : désinsertion professionnelle, lombalgies chroniques, inaptitudes...

Découvrez comment agir avec TMS Pros sur [www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)